



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 MAI 2019

Procès-verbal

Présents : M.V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, Mme A-C.GOFFINET, M. D. LAFORGE, Echevins;

MM. A. EVEN, J-M. TRIFFAUX, Mmes I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mmes A. NEYENS-LAMESCH, M. BLEROT, MM. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, Melle P. SCHMIT, M. P-Ph. BALON, Conseillers;

M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S

M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.4**
2. Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.....**p.4**
3. Marché de Fournitures : Acquisition d'équipements sportifs pour le Hall 2 de la Spetz. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.10**
4. Marché de Travaux : Réalisation d'un ouvrage de jonction sur le réseau d'eaux pluviales – ARLON-Vicinal. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.14**
5. Adhésion à certaines centrales de marchés de la Province de Luxembourg. Approbation.....**p.15**

6. Adhésion à la Charte pour des achats publics responsables au sein des pouvoirs locaux. Approbation.....**p.15**
7. Approbation du compte communal de 2018.....**p.16**
8. Approbation des modifications budgétaires n°1 à l'ordinaire et à l'extraordinaire pour l'année 2019.....**p.27**
9. Approbation des comptes de l'asbl « Complexe Sportif de la Spetz » pour l'exercice 2018.....**p.29**
10. Octroi d'une subvention à l'asbl « Sonatine » pour la location du Sacré-Cœur lors d'un concert rassemblant la Sonatine (chœurs d'enfants et ensemble Mozaïk voices) liés à l'accueil de la chorale CANTANDO de Bitburg.....**p.29**
11. Octroi d'une subvention au club de tennis Garisart relatif à l'organisation d'un tournoi de tennis international « Arlon Open ».....**p.30**
12. Octroi d'une subvention à l'asbl INFOR JEUNE Luxembourg pour l'organisation du forum des youtubers : cracs 2019.....**p.30**
13. Participation aux frais occasionnés à l'ACIA dans le cadre de jumelages durant la braderie d'été.....**p.30**
14. Approbation de redevances liées à la participation aux stage et ateliers spécifiques organisés par la bibliothèque communale.....**p.31**
15. Biens communaux : vente de gré à gré de la chapelle Saint-Rombaut sise à Sesselich : Décision définitive et approbation du projet d'acte.....**p.31**
16. Cantonnement d'Arlon : Chasse sise à Stockem, rue des Bruyères au lieu-dit « Auf des Heckwies » : Relocation par reconduction de gré à gré.....**p.32**
17. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église de Sterpenich.....**p.33**
18. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église de Barnich**p.34**
19. Prorogation du délai d'approbation des comptes 2018 pour Saint-Martin, Toernich, Viville, Stockem et Udange.....**p.34**
20. Approbation du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025.....**p.34**
21. Modernisation de l'article 21 du Règlement général de police relatif à la mendicité.....**p.42**
22. Intercommunale ORES ASSETS : approbation des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019.....**p.46**
23. Intercommunale SOFILUX : approbation des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2019.....**p.47**
24. Intercommunale IMIO : approbation des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 13 juin 2019.....**p.47**

Demands d'ajouts

Demande de Monsieur le Conseiller Romain GAUDRON relative à la qualité de l'air dans la Ville d'Arlon.....p.47

Huis clos

25. Ratification de la désignation de chargées de cours du niveau secondaire et de personnel administratif pour l'année scolaire 2018-2019.....p.54

26. Octroi d'un pécule de vacances aux agents pensionnés pour l'année 2019.....p.55

27. Prolongation de la désignation d'un brigadier faisant fonction au service environnementp.56

28. Désignation d'un chef de service administratif faisant fonctionp.56

29. Désignation d'un chef de service administratif faisant fonctionp.56

30. Promotion d'un chef de bureau techniquep.56

31. ASBL Complexe sportif de la Spetz : désignation de 20 membres représentant de la Ville d'Arlon aux assemblées générales.....p.56

32. Habitations Sud Luxembourg S.C.R.L. : désignation d'un représentant du groupe MRMC et d'un représentant du groupe ECOLO+p.57

33. Décision d'interjeter appel du jugement du Tribunal de 1^{ère} instance du 6 février 2019 relatif à l'affaire opposant la Ville d'Arlon à la S.A. MEDIAPUB (exercices d'imposition 2014 (2^{ème} semestre) et 2015 (1^{er} semestre)).....p.58

SEANCE PUBLIQUE

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
ouvre la séance publique à 19 heures et 10 minutes.*

+ + +

Monsieur MAGNUS – Je voudrais vous inviter à nous recueillir et avoir un moment de pensée pour notre ami Kévin STILLÉN. Je vais tout de suite passer la parole à notre 1^{ère} Echevine et vous inviterai ensuite à vous lever pour une minute de silence.

Madame LECOMTE - Chers Collègues, quelques mots pour saluer la mémoire de Kévin dans cette enceinte, devant cette assemblée, devant vous, et ce, bien que l'exercice soit difficile car depuis son départ brutal, l'incrédulité n'a toujours pas fait place à l'acceptation de l'absence. Quelques mots pour saluer la mémoire de Kévin, ici précisément car il était l'un des nôtres. Il avait décidé de servir

sa ville, tout comme chacun d'entre vous, tout comme chacun d'entre nous, à travers son engagement politique. Défenseur des valeurs libérales, avec une fibre sociale chevillée au corps, il a exercé avec rigueur et passion son mandat de Conseiller CPAS. Je ne sais pas ce qui a pu se passer ce jour fatidique, ce que je sais par contre, ce que nous savons particulièrement, Ludo, Alain, Philippe, Olivier, Henri, notre président local présent, c'est qu'il aurait ardemment souhaité être assis à l'une des 29 places de cette salle. Dorénavant, chaque Conseil communal à venir nous le rappellera. C'est une sorte de pensée consolante, ce qui illustre parfaitement la citation de Jean D'ORMESSON « *Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants* ».

Monsieur GAUDRON – Je voudrais m'associer à ce propos, je pense qu'en effet au-delà des différences politiques qu'on peut tous avoir, et particulièrement Kévin qui savait faire des ponts, qui savait dialoguer avec des gens de toutes couleurs, de toutes convictions politiques. Au-delà de ça c'est aussi un ancien voisin que j'ai bien connu, nous avons la chance d'avoir des toits qui donnaient les uns sur les autres, et Kévin fumait quelques cigarettes par son Velux, ça donnait l'occasion d'avoir des échanges intéressants quand on croisait le regard à ce moment-là. Je garde un souvenir très imprégné de ces moments, de lui, je retiendrai la belle personne qu'il était, une personne de conviction qui n'avait pas peur de se retrousser les manches et qui a fait beaucoup pour nous.

Monsieur KARENZO – C'est avec beaucoup d'émotion que je vais vous dire quelques mots. En effet Kévin était une personne que j'avais appris à connaître, que nous avons pratiquement tous appris à connaître et dont j'admirais son investissement dans les différentes organisations dans lesquelles il s'investissait. Car s'investir, c'est vraiment ce qu'il aimait, et effectivement il aurait vraiment aimé être parmi nous à un des 29 sièges. Je pense qu'il l'aurait mérité pour son investissement. Comme il me l'avait confié - et il aimait bien me le rappeler- il avait réalisé un rêve en devenant Président du Hall Polyvalent, un endroit où il passait des heures et des heures par semaine. Il laissera un grand vide dans cette asbl, mais également partout où il est passé et s'est investi.

1. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 24 avril 2019.

2. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.

Monsieur TRIFFAUX – Je voudrais profiter de l'occasion pour demander ce qu'il se passe à la rue de Clairefontaine, où pour la deuxième semaine, me semble-t-il, les travaux sont totalement arrêtés. La rue est donc éventrée et plus rien ne bouge.

Monsieur MITRI – Effectivement, tomber sur les conduites de gaz sortant d'un collecteur et des habitations est un incident de parcours. Heureusement, il n'y a pas eu d'incident mais le chantier a dû s'arrêter carrément et rapidement. Avec ORES et l'entrepreneur, nous avons trouvé la solution. Le problème était qu'à l'époque la profondeur des installations étaient comme il faut, et la voirie a été abaissée quand le carrefour et ses alentours ont été aménagés. A ce moment-là la profondeur des conduits est passée à 30 cm, ce qui était très en contact avec la première pelleuse qui a pris la route. C'est pour cela qu'il y a eu l'incident, mais heureusement les travaux vont recommencer à partir de la semaine prochaine, d'abord pour réparer et remettre les conduites de gaz et le cheminement des tuyaux électriques. Une fois rétabli, le chantier reprendra, avec un peu de retard.

Monsieur MAGNUS - Le problème était une conduite de gaz qui était à un endroit où elle ne devait pas être à l'époque, lorsqu'ils ont fait les travaux à la rue de Clairefontaine, ils ont rabaisé la voirie. On se demandait si on ne pouvait pas se retourner contre ORES parce qu'on se disait naïvement qu'ils avaient mis la conduite trop haute. Ils nous ont prouvé que ce n'était pas le cas, c'était nous qui avions abaissé la voirie à un niveau plus bas que ce qu'elle était à l'origine.

Monsieur TRIFFAUX – Le SPW a annoncé qu'il reportait d'un an à peu près les travaux d'aménagement du carrefour du Liedel. Quelle explication donne-t-il exactement ? J'étais un peu surpris qu'il n'aménage pas un rond-point provisoire car ils ont toujours dit qu'ils en mettraient un en attendant le rond-point définitif, puis finalement ils l'ont démonté. Ont-ils toujours l'intention de le faire ? Pourquoi reportent-ils d'un an ?

Monsieur MITRI - Nous n'avons pas beaucoup plus d'informations, mais ce que nous savons c'est que les travaux de la ville de Neufchâteau devaient commencer mais n'ont pas encore été notifiés pour l'entrepreneur par la Région wallonne. Il est possible que ce soit un problème budgétaire mais nous n'avons pas plus d'informations, à part qu'ils sont simplement reportés à 2020. Nous avons régulièrement des réunions avec le SPW et ce sont des questions qui vont revenir et nous vous donnerons certainement plus d'informations lors du prochain Conseil concernant ces deux points, qui feront d'ailleurs l'objet de points à l'ordre du jour lors de rencontre mensuelle avec le SPW.

Monsieur MAGNUS - Je vous confirme qu'il souhaite continuer à aménager le rond-point tel que c'était prévu à l'origine.

Monsieur MITRI - Les plans ne changeront pas mais c'est probablement une question de disponibilités budgétaires.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

Le 17 avril 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché aux Légumes, 11 à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20 avril 2019 de 07h00 à 17h00.

Le 18 avril 2019 : Pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Biff à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'entretien des voies de liaison 2018, en date du 19.04.2019 à 07h00 au 22.04.2019 à 22h00.

Le 18 avril 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 87 à Arlon, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22 avril 2019 de 08h00 à 18h00.

Le 18 avril 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 19 avril 2019 de 07h00 au 20 avril 2019 à 18h00.

Le 18 avril 2019 : Pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 25 à Arlon, sur 2 emplacements de parking, en raison de travaux nécessitant la pose d'un échafaudage, en date du 23 avril 2019 de 08h00 à 17h00.

Le 23 mars 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade 4/4 à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 07 janvier 2019 à 07h00 au 31 janvier 2019 à 18h00.

Le 24 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du Fédéral Truck, dans le cadre d'une sensibilisation au don d'organe, en date du 02 mai 2019 de 07h00 à 17h00.

Le 25 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02.05.2019 de 08h00 à 16h00.

Le 25 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade, 4/4 à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 26.04.2019 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

Le 25 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules Am Eck, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, en date du 02.05.2019 à 08h00 au 04.05.2019 à 16h30.

Le 25 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Jean, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation de citerne, en date du 10.05.2019 de 09h30 à 16h00.

Le 25 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de l'Harmonie, 30 à Arlon, fosse en trottoir entre le 02.05.2019 et le 10.05.2019 et la rue du Maitrank, 123 à Arlon, fouilles en trottoir du 22.04.2019 au 03.05.2019, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau.

Le 25 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules Roesenberg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 29.04.2019 à 07h00 au 24.05.2019 à 18h00.

Le 5 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la route de Bouillon, 76 et route de Bastogne, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en trottoir, en date du 02.05.2019 à 07h00 au 10.05.2019 à 18h00.

Le 25 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Jean, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 09.05.2019 de 07h00 à 17h00.

Le 25 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la route de Luxembourg N4 et rue Saint-Nicolas à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de renouvellement de conduite d'eau, en date du 23.04.2019 à 08h00 au 31.05.2019 à 17h00.

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons, à la rue des Déportés, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 27.04.2019 à 07h00 au 11.05.2019 à 18h00.

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Castel à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 25.04.2019 à 08h00 jusqu'à la fin des travaux.

Le 26 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Michel Hamélius, 41 à Arlon, en date du 20.05.2019 de 08h00 à 18h00 et rue de Bastogne, 6 à 6700 Arlon, en date du 29.04.2019 de 08h00 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement.

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue Godefroid Kurth, avenue de Longwy et avenue de Mersch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation de câble de fibre optique dans tuyaux existants, en date du 06.05.2019 à 07h00 au 13.05.2019 à 18h00.

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Metzert, 27 à Arlon, en date du 06.05.2019 à 07h00 au 10.05.2019 à 18h00, et à l'avenue de Longwy, 333 à Arlon, en date du 13.05.2019 à 07h00 au 17.05.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau (ouverture en accotement).

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à Markewwee en face du n°10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau-ouverture en accotement et en voirie, en date du 09.05.2019 à 07h00 au 16.05.2019.

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Général Molitor, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déchargement de matériaux, en date du 06.05.2019 à 08h00 au 06.05.2019 à 13h00.

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Luxembourg – côté gauche de la frontière à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de la station d'épuration de Steinfort, en date du 29.04.2019 à 07h00 au 30.06.2021.

Le 26 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 58 à Arlon, en date du 27.04.2019 de 08h00 à 18h00 et Place de l'Yser, 11 à Arlon, en date du 31.05.2019 de 08h00 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement.

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation des piétons à l'Impasse du Musée, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de façade, en date du 10 mai 2019 à 08h00 au 25 mai 2019 à 16h00.

Le 26 avril 2019 : réglementant la circulation des véhicules chemin de Dèle à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'une marche organisée par le Lions Club, en date du 01 mai 2019 de 08h00 à 17h00.

Le 29 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des Aralunaires 2019, en date du 30 avril 2019 à 07h00 au 06 mai 2019 à 18h00.

Le 30 avril 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères et places de la ville, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des journées « Ferme en Ville 2019 », en date du 02 mai 2019 à 14h00 (après le marché hebdomadaire) au 06 mai 2019 à 12h00.

Le 30 avril 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.05.2019 de 11h30 à 18h30.

Le 02 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking situé devant l'ancien commissariat de Police, rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'inauguration des nouveaux bureaux de l'ACIA, en date du 08 mai 2019 de 17h à 24h00.

Le 03 mai 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules place des Chasseurs Ardennais à Arlon, sur le tronçon de voirie longeant l'ancien Athénée, en raison d'assurer le bon

déroulement de l'organisation de la fête annuelle de l'Ecole du Cique – Gipsy Circus asbl, en date du 17 mai 2019 à 16h00 au 16 mai 2019 à 22h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Moulin, rue du Marais, rue du Cimetière, rue Saint-Hubert, rue des Fours-à-Chaux et rue de la Fontaine à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la brocante libre 2019, en date du 12 mai 2019 de 05h00 jusqu'à 20h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement de la brocante libre 2019, du dimanche 12 mai 2019 de 05h00 jusqu'à 24h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation d'une chaudière, en date du 13 mai 2019 à 07h00 au 15 mai 2019 à 19h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Hamélius, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 08 mai 2019 à 13h00 au 09 mai 2019 à 17h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la montée de Saint-Donat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de curage et d'endoscopie, en date du 14 mai 2019 de 06h00 à 19h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieur, en date du 06 mai 2019 à 07h00 au 17 mai 2019 à 20h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Hamélius, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 06 mai 2019 de 07h00 à 18h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07 mai 2019 de 12h00 à 20h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parvis de Saint-Martin et autour du monument Albert 1er des deux côtés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une cérémonie funéraire, en date du 07 mai 2019 de 13h00 jusqu'à la fin de la cérémonie.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06 mai 2019 de 12h00 à 17h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Place Schalbert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de terrassement des deux sites de bulles à verre enterré, en date du 07 mai 2019 à 07h00 au 17 mai 2019 à 17h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue Général Molitor, 8 à Arlon, à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intervention sur réseau, en date du 06 mai 2019 à 07h00 au 31 mai 2019 à 16h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons et le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage + élévateur, en date du 06 mai 2019 à 07h30 au 18 mai 2019 à 18h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue François Boudart, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture et de placement d'une grue, en date du 03 mai 2019 à 07h30 au 08 mai 2019 à 16h30.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Tilleuls à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Ores, en date du 08 mai 2019 à 07h00 au 31 mai 2019 à 18h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Capucins, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, ouverture en accotement et en voirie, en date du 06 mai 2019 à 07h30 au 12 mai 2019 à 18h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Château d'Eau, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture en accotement et en voirie, en date du 08 mai 2019 à 07h30 au 15 mai 2019 à 18h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Saint-Dié, 21 à Arlon, en date du 08.05.2019 à 07h30 au 17.05.2019 à 18h00 – tranchée en voirie, à la rue Lang, 26 à Arlon, en date du 09.05.2019 à 07h30 au 17.05.2019 à 18h00 – fosse en trottoir, rue des Tilleuls, 9 à Arlon, en date du 10.05.2019 à 07h30 au 20.05.2019 à 18h00 – fosse en trottoir, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de tranchée en voirie et fosse en trottoir.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Toernich, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17 mai 2019 de 08h00 à 18h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route du Luxembourg (future station d'épuration) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE, en date du 17.05.2019 à 07h00 au 23.05.2019 à 18h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Viville, 71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17 mai 2019 de 08h00 à 21h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Porte Neuve, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation de canalisations (intérieur du bâtiment), en date du 20 mai 2019 de 08h00 à 18h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 48, côté latéral avec la rue Jean Koch à Arlon, en date du 25 mai 2019 de 08h00 à 18h00, rue du Musée, 34 à Arlon, en date du 23 mai 2019 de 08h00 à 18h00, à l'avenue Patton, 170 à Arlon, en date du 23 mai 2019 de 08h00 à 18h00, en raison d'assurer un déménagement.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Bouillon, 217 et 219 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE, en date du 15 mai 2019 à 07h30 au 21 mai 2019 à 17h00.

Le 08 mai 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Maitrank, 54-56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 14.05.2019 à 07h30 au 20.05.2019 à 18h00.

Le 09 mai 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Seymerich, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une journée portes ouvertes 'Maison des Jeunes', en date du 16 mai 2019 de 18h00 au 18 mai 2019 à 21h00.

Le 10 mai 2019 : interdisant la circulation et le stationnement des véhicules (excepté riverains, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la fête des voisins, en date du 24 mai 2019 à partir de 19h00 à 24h00.

Le 10 mai 2019 : interdisant la circulation des véhicules rue Hamélius, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la fête des voisins, en date du 24 mai 2019 à partir de 19h00 à 24h00.

Le 10 mai 2019 : réglementant la circulation pour interdire l'accès au Square situé à hauteur du 21, rue Saint Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête des voisins 2019, en date du 24 mai 2019 à partir de 14h00 jusqu'au samedi 25 mai 2019 à 08h00.

3. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Fournitures : Acquisition d'équipements sportifs pour le Hall 2 de la Spetz. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur LAFORGE – Il est temps d'équiper le hall en équipements sportifs, vu qu'on arrive à la fin des travaux qui sont normalement prévus pour fin juin. Vous avez ici deux lots : un lot 1 « Fourniture et placement des équipements sportifs » où vous voyez le montant total qui est de 138.486,25 € HTVA, et le lot 2 qui est plutôt pour du mobilier à hauteur de 4.902 € HTVA. Il faut savoir que nous irons chercher des subsides chez Infraspport à hauteur de 75 %, mais sur un montant de 104.000 € HTVA. On aurait à ce moment-là des subsides pour environ 78.000 €. La dépense ici va être inscrite par modification budgétaire 2 puisque vous allez avoir aujourd'hui une modification budgétaire 1 qui n'est pas comprise dedans. Vous aurez la modification dans la prochaine modification budgétaire. Il faut savoir également que dans le lot 1 nous avons mis des options pour être sûrs de ne pas dépasser à moment donné lors de l'attribution des 144.000 € HTVA pour rester en procédure négociée. Dans ces options nous aurons normalement tout un parquet en érable blanc qui va être mis, donc il faut évidemment le protéger avec des tapis. Nous devons les protéger pour 1/3 pour être sûr au niveau des tribunes mobiles et où les spectateurs se mettront, pour protéger ce parquet. En option ce sont les 2/3 si l'on veut vraiment tout recouvrir pour utiliser le hall à d'autres fins. Nous avons également dans les options quelques cloisons mobiles et du matériel pour une cuisine. Le cahier des charges a encore été travaillé tout à l'heure et il faut absolument le présenter aujourd'hui si on veut avoir un équipement pour la saison prochaine. On espère avoir un retour d'Infraspport.

Monsieur Henri PONCIN, architecte – Comme nous venons de dire le Hall avance bien, je ne vais pas m'attarder sur les difficultés de gestion des travaux, c'est autre chose mais je vous invite quand même à aller voir le nouveau faux plafond qui est terminé, de la part des ouvriers et des menuisiers qui ont travaillé. Je peux franchement le dire c'est un petit chef-d'œuvre, surtout que le dessin est toujours facile avec le crayon mais il faut se mettre à la place de ceux qui vont réaliser et ont dû travailler la tête en l'air sur les versants. Ils ont travaillé d'une façon magistrale. Ça vaut vraiment la peine d'aller voir dans l'état où il est. Ce que l'on voulait et ce que l'on a réussi, c'était d'avoir par ce faux plafond un temporisateur acoustique. Dans les salles de sport, il y a en général beaucoup de bruit, et bien maintenant, quand les ouvriers mettent de la musique à longueur de journée, nous ne sommes même plus dérangés depuis que ce faux-plafond est fait, tellement il y a une absorption qui est vraiment extraordinaire. On ne s'attendait pas à une proportion comme celle-là donc je pense que c'est une bonne chose pour le hall. Pour le parquet, je me permets d'insister comme nous en avons déjà parlé dans le Conseil communal, cela va être le premier parquet en Wallonie venant des Etats-Unis. C'est de l'érable qui est fabriqué au Michigan et nous avons pu négocier ce type de parquet

parce que la firme qui représente ce matériau s'implante en Belgique. Ce sera donc un parquet exactement comme ceux qui sont réalisés en NBA, pour ceux qui connaissent un peu le basket américain. Nous aurons la même typologie de parquet avec une garantie dans le temps au niveau vieillissement qui est quand même drôlement supérieure à ce qu'on aurait pu avoir ici en Europe. Je crois que ça va être une bonne chose. Nous devions le commencer ce matin mais nous avons été un peu difficiles parce qu'il y avait trop de poussières au niveau du hall et que nous souhaitons que les travaux de finition ne se déroulent pas avec de la poussière qui vole dans tous les sens.

Monsieur MAGNUS - Dans le cahier des charges que vous nous présentez aujourd'hui, dans ces 173.000 €, qu'est-ce qu'il y a ?

Monsieur PONCIN – Il y a tous les équipements pour les sports habituels, comme le basket-ball, le volley-ball, le tennis, le handball, le badminton, et il y aura un mur écran pour le tir à l'arc. Il faut savoir qu'au niveau du basket, par exemple, il y aura un terrain principal plus deux accessoires. Pour le badminton il y aura six terrains possibles. Nous vous avons parlé de cloisons mobiles tout-à-l'heure, et bien on a prévu des cloisons mobiles pour les petits débutants dans certains sports car nous pouvons réduire la dimension des terrains. En basket, par exemple, on pourrait avoir deux compétitions officielles dans le sens de la largeur du hall, tandis que lorsqu'on utilise la longueur c'est pour un match plus important. Pour les petits nous pouvons avoir des terrains un peu plus petits, donc les cloisons mobiles servent à pouvoir dissocier chaque partie et couper le hall en deux. Même chose pour d'autres manifestations. Il faut aussi savoir qu'il y a quatre tribunes mobiles qui sont prévues donc nous pourrons mettre une centaine de personnes assises dans le hall en place, alors que ce n'était pas prévu au début. Il y a aussi tous les équipements aussi pour sceller parce qu'avec les systèmes que l'on a maintenant pour soutenir les filets, sont surtout concernés par des carottages et des éléments de soutènement dans le sol le volley-ball et le tennis. Maintenant pour le badminton nous ne sommes plus obligés de faire des carottages dans le sol pour tenir, il y a des systèmes d'anneaux qui s'accrochent au parquet et qui font que les filets restent bien tendus. Nous n'avons donc plus besoin de faire ces carottages qui sont parfois embêtants. Il y a également l'équipement complet multisports, ce que l'on appelle le tableau marquoir et la table des officiels, qui est plus spécialement adaptée pour le basket-ball mais qui est aussi polyvalente. On a essayé de créer un maximum de polyvalence dans l'ensemble des équipements. Ce que l'on a fait aussi c'est de profiter de pouvoir l'équiper par exemple pour les bancs des joueurs, nous pouvons aussi utiliser les bancs pour la gymnastique. Lorsqu'il y a les stages d'été ou qu'un club de gymnastique veut venir, comme il y en a un qui vient déjà chaque année pour sa manifestation, il a besoin aussi d'un encrage que nous ne sommes plus obligés de faire dans le sol et que l'on peut faire au niveau du parquet. La seule problématique est qu'une fois que l'on a fait ces encrages au niveau gymnastique, chaque année, ce sera répétitif pour mettre les différents agrès et compagnie pour les compétitions. Je voudrais encore une fois insister pour le parquet que le parquet et l'eau ne sont pas copains, il faut être clair. Il faudra et j'insiste, on en parle déjà à plusieurs réunions, établir un règlement d'ordre intérieur parce que si l'on veut conserver la qualité du parquet que l'on va mettre au prix du hêtre – on a donc fait pour la ville et pour tout le monde une bonne affaire –il faut qu'on puisse le préserver. Je pense qu'il faudra être relativement sévère quand il y aura des victoires qui seront un peu consommées avec beaucoup de liquide, parce que le parquet devra absolument être protégé et le règlement d'ordre intérieur devra faire comprendre aux équipes pour qu'on ait pas la même blague lors d'un dernier match qui s'est déroulé il y a quelques semaines à la Spetz, avec toutes ces bouteilles de champagne et autre que l'on a commencé à ouvrir sur le revêtement de sol. Le revêtement de sol du hall n°1, parfait, il ne boit pas l'eau, on passe avec un torchon et voilà. Le parquet, non. D'autant plus qu'il faut savoir que le parquet sera recouvert 1/3 d'office pour les spectateurs et 2/3 dans le cas où l'on veut utiliser pour une plus grande manifestation, parce qu'on ne peut pas aller avec les souliers de ville ou les hauts talons sur le parquet. C'est très important de soulever ces problèmes-là pour la conservation du produit qui va être mis en œuvre. J'insiste car c'est quand même un produit de qualité qu'il faudra garder le plus longtemps possible.

+ + +

19h30 – Monsieur le Conseiller Paul KIAME entre en séance.

+ + +

Monsieur KARENZO – J’ai vu que dans le hall il y a de nouvelles fenêtres côté Chemin des Espagnols, et vous avez dit qu’il y a des terrains de badminton dans ce hall. Est-ce qu’il y a un système de volets ou de stores pour occulter les fenêtres ? Parce que c’est très gênant pour les joueurs.

Monsieur PONCIN - C’est une bonne remarque, on peut encore établir le positionnement des terrains de badminton qui ne sont pas grands en surface en tenant compte de cela. Ce que l’on nous demandait par contre aussi dans le hall, c’est d’avoir de la clarté, et d’un autre côté vous savez que dans le pignon il y avait une baie de forme trapézoïdale. On avait déjà pris la lumière de ce côté-là en son temps, en 1970, et après quelques rencontres dans la salle on a demandé d’enduire d’un produit opaque ce revêtement. Nous l’avons complètement fermé par un habillage en bois à l’intérieur et par un bardage en zinc qui va venir à l’extérieur. Cependant les deux fenêtres dont vous parlez sont les deux grandes baies qui sont dans la façade arrière et qui sont en hauteur, mais à l’exposition nord. En principe l’exposition nord ne doit pas perturber ceux qui vont pratiquer le sport. C’est plus dans le sud-ouest comme on avait de l’autre côté où on avait fermé les fenêtres qui étaient au sud-ouest parce qu’il y en a qui se plaignait à ce moment-là d’être victime des rayons lumineux, etc. Premièrement il faut savoir que le budget de 1.500.000 € qui nous avait été accordé était pour l’année 2013 – avant, c’était 1.300.000 €. En 2017 nous avons eu des offres qui étaient bien inférieures aux 1.500.000 €, ce qui nous a permis de mettre certains travaux complémentaires dans le hall, parce que nous devons rester en dessous de 1.500.000 €. Il y a effectivement un équipement qui pourrait venir après coup, parce que si on l’avait mis maintenant en tenant compte de la surface, on serait sorti inévitablement de l’enveloppe budgétaire.

Monsieur MAGNUS - C’est très bien de reparler du bâtiment mais ici, l’équipement est le point qui nous occupe.

Monsieur GIGI – Au nom des sportifs je suis très content que le hall avance, il rend très bien. Par rapport au matériel, j’ai une petite remarque parce qu’en me renseignant ça s’est déjà passé dans d’autres halls, dans d’autres communes et salles d’école : certains marquages au sol ont parfois été calculés en prenant par l’intérieur et non par l’extérieur, et je sais que certains officiels, en vérifiant les mesures dans des terrains, n’autorisent pas les compétitions officielles parce que les marquages ont été fait par l’intérieur et pas par l’extérieur. Ce sont vraiment des petits détails.

Monsieur PONCIN – Nous avons toutes les informations via les fiches sport d’Infrasport, il suffit de les respecter. Celui qui ne les respecte pas, tant pis pour lui, mais nous ne sommes pas embêter avec le hall que nous avons pour respecter les dimensions, même maximales parce que pour certains sports vous avez parfois une plage de 2m en largeur et en longueur. Prenez le basket, vous pouvez avoir trois dimensions différentes au niveau des terrains et vous pouvez encore avoir des plus petites dimensions quand on joue avec les U12, U14, U16. C’est en fonction des catégories d’âge.

Monsieur MAGNUS - Il faut donc être attentif à ça.

Monsieur LAQLII – Je me rappelle, j’avais posé la question il y a deux ans à l’ancien président de l’asbl LA SPETZ concernant le local pour jouer aux échecs. Les joueurs d’échecs jouaient dans un local qui était très mal aéré et humide, et le président de l’association m’avait répondu qu’après les travaux il y aurait un local pour le club d’échecs. Il y a un club d’échecs à Arlon qui s’appelle Latouramat qui prend des enfants et leur donne des cours.

Monsieur PONCIN - Pour moi, ça ne devrait pas poser de problème puisqu'à l'étage nous avons deux salles, une qui est appelée « salle de réunion » mais il n'y aura pas de réunion à toutes les heures tous les jours, donc nous pouvons y mettre une trentaine de chaises avec les tables qu'il faut, ça peut servir. Quand vous montez l'escalier il faut savoir aussi que les PMR auront accès à l'étage via une chaise qui va être sur un rail qui viendra le long de l'escalier. L'autre salle polyvalente, qui n'est pas avec un revêtement de carrelages mais une sorte de gerflex ou revêtement PVC, qui est encore plus grande que la salle de réunion. Tout cela va dépendre de la programmation qui va pouvoir être organisée par la direction des halls.

Monsieur GIGI – Lorsque nous aurons les travaux du hall 1, le problème sera évidemment résolu et il y aura de la place pour accueillir.

Monsieur LAQLII - Je profite de l'occasion pour savoir où on en est : est-ce que le local est toujours d'actualité ?

Monsieur PONCIN - Pour moi, en ayant les deux halls en tête, il n'y a aucun problème pour avoir même deux locaux différents pour les échecs et compagnie.

Monsieur LAFORGE – Je voulais juste préciser que si vous voulez voir l'état d'avancement des travaux, vous avez des photos notamment sur la page Facebook du Complexe sportif de la Spetz, et vous verrez le beau travail de menuisier dont Monsieur PONCIN vous a parlé tout-à-l'heure. Une petite précision également, il y aura un second cahier des charges qui sera fait par l'asbl du Complexe sportif pour tout ce qui est matériel de stages. Ici on vous présente qu'un cahier des charges, et à ce moment-là il y aura un deuxième cahier des charges qui sera fait par l'asbl pour tout le matériel de stages. Ils iront se chercher 75 % de subsides à l'ADEPS, alors qu'ici nous allons chercher 75 % de subside à Infrasport. Vous avez comme ça toutes les informations à ce niveau-là.

Monsieur MAGNUS - Tant que j'ai Monsieur PONCIN parmi nous, je voulais simplement lui poser la question au niveau d'un autre dossier dont il a la charge, à savoir où en est la réception définitive de la Grand-rue et également de la place du Marché aux Légumes, parce qu'à l'un ou l'autre endroit ça se déchausse parfois et les citoyens, à juste titre, nous relancent pour savoir où ça en est, pour voir si nous pouvons faire réparer nous-mêmes ou pas, parce que nous avons d'excellentes personnes au service des Travaux qui pourraient éventuellement faire ça. Mais comme la réception définitive n'a pas eu lieu on s'abstient pour l'instant.

Monsieur PONCIN – La réception définitive dort depuis un certain temps. Pourquoi dort-elle ? A la réception provisoire il y a eu un listing de travaux à mettre au point. Après la réception provisoire une partie du listing a été honorée mais il reste encore entre 5 et 10 points, dont l'entrepreneur n'a jamais demandé que l'on fasse le moindre contrôle. Dès lors, je suis désolé mais il n'appartient pas à l'auteur de projet de provoquer une réception définitive. C'est à l'entrepreneur à demander sa réception définitive, c'est d'ailleurs la législation. Dès le moment où on me dira qu'il faudrait contrôler cette problématique-là, nous le ferons avec des remarques, et je ne garantis pas dès aujourd'hui qu'il obtienne sa réception définitive.

Monsieur MAGNUS – Comment pouvons-nous faire en sorte que la dégradation qui apparaît éventuellement à un autre endroit n'augmente pas, et qu'on puisse faire nous-mêmes ? Est-ce qu'il n'y a pas moyen, dans votre chef, d'envoyer une lettre à l'entreprise en lui disant qu'à tel endroit on va faire des travaux ?

Monsieur PONCIN - Ce qui me perturbe c'est qu'il est finaud, c'est-à-dire qu'il laisse au temps le temps de s'écouler et puis il dira à un moment donné qu'on vient le chercher trop tard, que ce n'est

pas de sa faute ce qu'il s'est passé. Ça peut arriver, je le dis quand même régulièrement. Je suis à la disposition des services techniques de la Ville si on veut faire une mise au point, évidemment avec l'Echevin des Travaux. Il y a une pile de documents et c'est à la disposition de tout le monde, je n'ai rien à cacher. Il y a 8 ou 9 placeurs, plus de 150 PV de réunions.

Monsieur MAGNUS - Moi je veux trouver une solution pour avancer.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/19-1724 et le montant estimé du marché "Hall 2 de la Spetz : fourniture et placement des équipements sportifs et mobilier", établis par l'auteur de projet, PONCIN Bureau Architecture, Chemin de la Rentertkapell, 26 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 143.388,25 € hors TVA ou 173.499,78 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le Service Public de Wallonie - DG01 Infrasports, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 764/723-60/20197044 par modification budgétaire.

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire

4. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Travaux : réalisation d'un ouvrage de jonction sur le réseau d'eaux pluviales – ARLON-Vicinal. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS - On se situe dans la rue des Mélèzes, cette toute petite rue qui passe près du Royal Tennis Club d'Arlon.

Monsieur MITRI – C'est un point qui est déjà passé au Conseil de novembre, qui a chargé à ce moment-là l'AIVE, avec qui nous avons un contrat, de s'occuper de tous les cours d'eau, ainsi que l'entretien nécessaire. Vous allez voir sur les photos cet endroit qui joint au niveau de la rue des Mélèzes et qui amène les eaux confluentes de ruissellement dans un multiple passage de tuyaux à ciel ouvert au niveau du sentier de la rue des Mélèzes et le carrefour Sainte-Croix. On voit ce trou d'une profondeur de 2 m avec l'eau de ruissellement. Ce sont des eaux claires mais il y a quand même un danger pour tous ceux qui passent, surtout que ce sentier va encore être aménagé pour une circulation voie lente. A ce moment-là, pour sécuriser cet endroit, l'AIVE a proposé le projet que vous voyez ici qui est un ouvrage de jonction de ce réseau, d'un montant de 16.000 € HTVA, qui sera réalisé après votre accord par une procédure négociée sans publication préalable.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°2019-01 (MT-PNSPP/19-1719) et le montant estimé du marché "Réalisation d'un ouvrage de jonction sur le réseau d'eaux pluviales Arlon-Vicinal", établis par l'auteur de projet, AIVE, Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées

comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.060,00 € hors TVA ou 19.432,60 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 877/731-60/20198021 par modification budgétaire.

5. TRAVAUX COMMUNAUX : Adhésion à certaines centrales de marchés de la Province de Luxembourg - Approbation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'adhérer aux centrales d'achats suivantes de la Province de Luxembourg :

- Centrale de marché relative à la fourniture de gasoils (mazout de chauffage) et gaz propane
- Centrale d'achat - Accord-cadre relatif à l'acquisition de fournitures de bureau et de matériel scolaire

Article 2 : De transmettre la présente décision à la tutelle.

6. TRAVAUX COMMUNAUX : Adhésion à la Charte pour des achats publics responsables au sein des pouvoirs locaux – Approbation.

Monsieur MITRI – Voilà une proposition qui sera une Charte pour les achats publics responsables selon des critères qui ont été établis par la Région wallonne et auxquels nous adhérons, avec un souhait d'inclure dans nos cahiers des charges, comme c'était déjà le cas mais d'une manière encore plus précise, certains aspects de notre participation comme pouvoir public à des travaux et que ça soit pris en considération non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan éthique, social et environnemental. Evidemment il est préférable que ce soit dès le départ par le cahier des charges bien établi par l'auteur de projet, et les entrepreneurs s'engagent aussi selon la Charte établie à respecter tous les critères nécessaires pour la sauvegarde de l'environnement et les clauses sociales, ainsi que tout ce qui est produit à caractère durable. Alors nous vous proposons cette Charte et ça sera évidemment d'application pour tous travaux qui seront entrepris dans notre commune.

Monsieur GAUDRON – Le groupe ECOLO soutient l'adhésion à cette Charte, c'est un acte qui va dans le bon sens. Pour pouvoir le réaliser de manière concrète, il me semblerait intéressant de pouvoir à un moment donné prendre le temps de cibler les marchés qui seraient intéressants à revoir et dans lesquels il faudrait instaurer ce genre de clauses parce que sinon, le rythme de travail d'une administration étant celui qu'il est, on arrive au moment où le cahier des charges doit sortir et on se retrouve un peu pris de justesse pour pouvoir adapter. Il faudrait peut-être avoir une vue d'ensemble préalable pour savoir quand, en telle année, on renouvelle tel marché. Il faudrait être attentif à l'instauration de certaines clauses sociales ou environnementales. C'est une proposition que l'on émet.

Monsieur MITRI - Tout à fait, d'ailleurs nos services, surtout ceux qui s'occupent de marchés publics dans notre département technique, vraiment veillent à d'ailleurs leurs remarques à tous, que ce soient les échevins qui ont les compétences ou bien les services, c'est d'avoir les cahiers de charges

à temps, c'est-à-dire préalablement avant qu'ils doivent passer par le service, vraiment prendre le temps de les analyser pour pouvoir veiller à que ces critères soient implémentés dans le cahier des charges dès le départ. D'ailleurs nous avons eu l'expérience il suffit de voir vraiment des marchés qui ont été établis en 2016 concernant le nettoyage des vitres ou les voiries, où l'implémentation dedans par nos services certains critères, que ce soient les circuits courts, que ce soit ce qui est durable, que ce soit veiller à l'environnement, ont été implémentés pour justement arriver à influencer la qualité de ces marchés. Alors nous souhaitons évidemment continuer dans cette lancée.

Monsieur WALTZING – Comme Monsieur GAUDRON l'indique, le groupe MRMC est partant pour approuver cette Charte, mais je me souviens il y a quelques mois où nous avons validé une politique communale qui, suivant les discussions que j'ai pu avoir avec le Directeur financier, est assez ambitieuse pour les six années à venir. Quel est l'impact potentiel financier d'une telle Charte sur le budget communal ?

Monsieur MITRI - Il ne devrait pas y avoir un impact financier puisque c'est plus sur l'aspect qualitatif. Au contraire s'il y a un impact, ça ne peut être que positif parce qu'à ce moment-là, si nous sommes dans cette philosophie en cohérence avec ce que demande la Région wallonne, nous ne pouvons que prétendre à des subventions ou des interventions dans la réalisation de ces projets. D'ailleurs, quand vous voyez dans la Charte ce sera certainement implémenté aussi dans notre Plan de structure transversale qui sera préparé et présenté au Conseil. C'est ce type de philosophie de travail qualitatif sur l'élaboration des marchés qui sera un point positif que notre commune prendra comme direction de travail.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : De faire siennes les préoccupations économiques, sociales, éthiques et environnementales qui sous-tendent la Charte pour des achats publics responsables proposée par le Gouvernement wallon.

Article 2 : De s'engager à améliorer la conception des cahiers des charges relatifs aux marchés de fournitures, de services et de travaux en utilisant les outils mis à disposition par la Région wallonne (clauses-types sociales, éthiques et environnementales, réseau d'acheteurs publics responsables,...).

Article 3 : De charger le Collège d'intégrer cette démarche dans les projets qui seront réalisés dans le Plan Stratégique Transversal et de faire rapport annuellement au Conseil.

Article 4 : D'appliquer cette Charte jusqu'à la fin de la législature. Elle s'inscrit dans une perspective évolutive et de renouvellement.

7. FINANCES COMMUNALES : Approbation du compte communal 2018.

Monsieur MAGNUS - Comme vous le savez, le compte communal n'est pas un acte politique important en ce sens qu'il n'y a pas de stratégie derrière un compte communal. C'est simplement le Directeur financier et toute son équipe qui doivent acter l'ensemble des décisions qui ont été prises en 2018, et surtout dans ce cas-ci l'impact que cela a au niveau financier. Je laisse éventuellement Monsieur THILL ou Monsieur LECOCQ distribuer le document qui va vous être remis.

Le total du service ordinaire, c'est-à-dire des recettes, s'élève à 51.051.807 €, et les dépenses à 51.134.000 €. C'est inhabituel, mais à l'exercice propre le mali de cette année s'élève à 82.431 €. Je vais souvent revenir dessus, donc je vais donner une explication puis je ne reciterai que le nom de Ferrero. Vous savez et nous l'avons déjà évoqué ici que le groupe Ferrero a renégocié, si je puis

m'exprimer ainsi, auprès de la Région wallonne sa participation au précompte immobilier et a obtenu gain de cause. Nous avons donc cette année une moins-value, une rentrée que nous n'avons pas de 1.600.000 € environs, et c'est évidemment cela qui impact notre compte. Il y a également l'effet au niveau du précompte immobilier de la réduction du précompte immobilier que nous avons voté au sein de cette assemblée, mais l'impact le plus important est évidemment Ferrero. Simplement avec des 'si', on peut faire beaucoup de choses, et que si nous n'avions pas eu cet impact négatif nous aurions eu un boni d'environ 1.500.000 €. Mais les choses sont ce qu'elles sont, et donc cette année à cause de cela, nous avons ce mali de 82.000 €. Je crois que c'est encore tout-à-fait raisonnable. Sachant bien que le boni global, c'est-à-dire avec les exercices antérieurs, est toujours de 4.188.000 €. Deux-trois chiffres encore au niveau du personnel, cela représente 518 personnes qui sont engagées par notre commune. Nous avons donc un équivalent temps-plein de 365 personnes. Vous verrez aussi qu'il y a un prélèvement net en faveur des fonds de réserve de 4.273.000 €, tout exercice confondu.

Parlons maintenant des recettes et des dépenses. Vous avez ici les camemberts que nous allons expliquer un peu plus en détail avec les différentes recettes, les recettes de transfert étant les recettes les plus importantes, et de l'autre côté les dépenses de transfert aussi, mais surtout ici au niveau du personnel, sont les plus importantes. On va directement passer au slide suivant avec l'évolution des soldes, et ça nous permettra par la suite de revenir sur chacune de ces dépenses ou recettes. Vous voyez que l'évolution du solde à l'exercice propre est en diminution, c'est la petite ligne verte. Encore une fois je ne vais pas revenir dessus pour les explications que j'ai déjà données. Le fonds de réserve est en forte augmentation puisque nous avons proposé au budget - ça a donc été acté au compte - d'avoir une provision pour les pompiers. Probablement et certainement dans les années à venir nous aurons une participation à la Zone de Secours qui va être plus importante. Nous avons donc fait des réserves cette année pour 750.000 €. Nous avons également fait des réserves pour 750.000 € pour les pensions du personnel communal, vous avez donc dans ce graphique la part rouge qui est en augmentation puisque ça représente 1.500.000 €. Malgré cette difficulté que nous avons à cause de Ferrero, nous avons quand même pu mettre en réserve deux fois 750.000 €. Vous voyez donc que le solde de l'exercice global est un peu en diminution. L'évolution des dépenses et des recettes, toujours à l'exercice propre, c'est-à-dire sans les exercices antérieurs, toujours conforme à ce que je viens d'expliquer. Les dépenses, et on s'en expliquera plus en détail, ont un peu augmenté, et les recettes malheureusement toujours pour la même raison sont passées de 52.432.000 € à 51.134.000 €.

L'évolution des recettes. Les recettes de prestations sont en légère diminution et on verra tout de suite pourquoi. Le Fonds des communes est sur une ligne relativement stable, même si vous verrez qu'il y a une petite évolution qui est négative, qui n'apparaît pas ici sur le graphique mais qui est négative. Nous avons le Fonds des frontaliers qui est également en légère augmentation. On va donc venir maintenant à la ventilation économique de ces recettes. La première remarque, comme je l'ai dit tout à l'heure, est que nous avons une diminution de 2,63 % du montant des recettes – je ne vais pas revenir sur la raison. Vous voyez ici par les différents camemberts les différents pourcentages parmi ces recettes, les taxes et prélèvements, les prestations, Fonds des communes, Fonds des frontaliers, la dette - lorsque l'on parle de recette et de la dette, je sais que c'est toujours une terminologie un peu difficile mais on appelle ça des recettes de dettes parce que pour celui qui en face de nous, c'est une dette, et dans notre langage on appellerait plutôt ça une créance - les autres transferts et puis les prélèvements avec les pourcentages qui sont repris. Pour ce qui est toujours des recettes au niveau du Fonds des communes nous avons une augmentation de 2,56 % par rapport à 2017. Le Fonds des communes représente 26,77 % de nos recettes, vous voyez donc que c'est important. Il y a différents éléments qui interviennent pour déterminer comment on calcule le Fonds des communes, et ces différents éléments nous sont pour l'instant favorables. Le Fonds des frontaliers est également en nette augmentation par rapport à 2017, puisqu'il augmente de 11,67 %. Vous savez aussi que c'est une enveloppe fermée, ça veut dire que nous augmentons le nombre de nos frontaliers de manière plus importante que les autres et c'est pour cela que nous avons une augmentation. Cela veut donc dire qu'ailleurs, dans d'autres communes, il y a une diminution à concurrence de ce même montant,

cela représente 15,28 % de nos recettes. Au niveau de notre fiscalité nous l'avons rappelé tout-à-l'heure : le précompte immobilier était à 2.690 €, nous l'avons ramené à 2.600 €, donc automatiquement cela occasionne une diminution de nos recettes fiscales de 9,20 % par rapport à 2017. C'est toujours la fiscalité, 37,53 % de nos recettes. Merci à Messieurs THILL et LECOCQ et leur équipe d'avoir mis cette fiscalité par habitant - vous verrez qu'on l'a sur quelques autres slides - car ça nous permet de nous comparer à d'autres. Notre fiscalité par habitant, c'est 705, en Province 630, le Cleuster 884 – Arlon, Ath, Eupen, Gembloux, Huy et Marche – et la Région 695. Vous voyez donc que nous nous situons pas trop mal. Au niveau de la fiscalité, le précompte immobilier est en nette baisse de 2.238.000€, et l'IPP est en augmentation - ce n'est pas toujours facile de pouvoir expliquer de manière détaillée pourquoi il y a une augmentation ou une diminution car ça dépend de l'enrôlement qui ne se fait pas par nous, nous sommes tributaires de cela et de la vitesse à laquelle l'enrôlement se fait puisque nous sommes payés par le Fédéral par la suite – les immondices et les égouts, où nous avons une augmentation de 50.000 €, et puis il y a une série de taxes où il y a une diminution 114.000 €, mais sur un budget de 3.600.000 €. Si l'on compare la fiscalité toujours au Cleuster, à la Province et à la Région, je ne vais pas relire tous les chiffres que vous avez là, mais vous voyez qu'au niveau de l'IPP nous sommes bien situés ; au niveau du taux de l'IPP nous sommes très bien situés ; au niveau de l'IPP par habitant nous sommes très bien situés aussi ; au niveau de précompte immobilier on est parfait par rapport à la moyenne régionale, et la dernière colonne est le précompte immobilier par habitant. Il est évident que, comme chez nous, le revenu cadastral est un peu plus élevé qu'à d'autres endroits, le précompte immobilier par habitant est également plus élevé que dans le reste de la Province et dans la Région mais est inférieur au Cleuster. Dans les autres recettes nous avons toutes les recettes de prestations, et rentre également – parce que c'est comme ça que fonctionne la comptabilité communale - les réductions de cotisation sociale. Au lieu d'être des diminutions de charges, ce sont des recettes qui viennent donc s'ajouter je dirais dans ces postes-là, et les points APE également viennent en recettes. Nous avons les recettes des crèches qui sont un peu moins intéressantes, vous connaissez toute la problématique qu'il y a au niveau de nos crèches et de l'impact des crèches luxembourgeoises ; le dividende, surtout ici, de Sofilux et les redevances de voiries que nous payent ORES et autres. Pour ce qui est des autres recettes, elles sont en légère diminution de 236.000 € sur un budget total de 4.200.000 €.

En ce qui concerne les dépenses, ce sont le personnel, les dépenses de fonctionnement, les dépenses de transfert, les dépenses de dettes et de prélèvements – vous aurez certainement lu avec attention tous ces différents postes qui se trouvent repris évidemment dans votre compte. Nous allons voir maintenant sa ventilation économique en fonction des différents pourcentages, fonctionnement et personnel. C'est logique dans une commune, les frais de personnel sont les frais de dépenses les plus importantes à l'ordinaire et ça représente 38 % de l'ensemble de cette répartition. Les dépenses de personnel, je l'ai dit tout-à-l'heure, 518 personnes, 365 équivalents temps plein. Qu'avons-nous vécu en 2018 ? Une indexation au 1^{er} octobre, plus les promotions et les évolutions de carrière. Malgré cela nous avons, et je crois que c'est très raisonnable, un montant des dépenses de personnel qui n'est qu'en augmentation de 0,87 % par rapport à 2017, mais ça représente 38 % de notre poste des dépenses. Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 3,21 % par rapport à 2017, et ça représente 18 % du total des dépenses, avec les camemberts que vous trouvez là et que vous avez sur les feuilles qui vous ont été distribuées. Les dépenses de transfert sont les dotations au CPAS qui, depuis 2 ans, n'avait pas bougé donc ça prouve la bonne gestion de notre CPAS. On était en augmentation ou en diminution de 0% ; pour la Zone de Police nous avons voté une augmentation de 2% ; pour la Zone de Secours l'augmentation est un petit plus importante puisqu'elle est de 4% mais je crois que malheureusement de ce côté-là les choses ne vont pas s'améliorer financièrement au niveau des 44 communes qui font partie de la Zone de Secours. Nous avons donc un montant total de nos dépenses de transfert qui est en réduction de 5 % par rapport à 2017, pour un montant total de 20,65 %. Dans les dépenses de transfert également, et c'est très intéressant d'avoir fait une comparaison par rapport au Cleuster, à la Province et à la Région, vous voyez qu'à la Zone de Police je ne dirais pas que nous sommes relativement élevé mais plus élevé que le reste de la Province. Il est

évident que le rôle de chef-lieu qui est le nôtre implique également un staff de policier. Vous avez d'ailleurs vu, pour ceux qui font partie du Conseil de la Zone de Police, les décisions qui ont été prises par le Conseil, avec le chef de corps, au niveau de l'engagement de personnel. Au niveau de la Zone de Secours il est normal que nous ayons le même prix pour Arlon que pour le reste de la Province, puisqu'on paye pratiquement à 96 % notre participation à la Zone de Secours en fonction de notre population, le Cleuster et la Région un peu moins cher. Pour ce qui est du CPAS, je veux répéter la bonne gestion, nous sommes à 113 et c'est vrai que par rapport à d'autres, nous sommes en dessous de la Région et de la Province et au-dessus du Cleuster. Au niveau des dépenses de dettes, maintenant c'est notre charge d'emprunt. Combien est-ce que cela nous coûte ? Notre dette nous coûte ou nous a coûté 9.832.000 € en 2018. C'est une augmentation de 4 % qui représente 19 % du total des dépenses. Vous avez dans les différents camemberts la répartition entre les remboursements de capital et des intérêts, mais aussi les remboursements de capital et des intérêts pour des emprunts qui sont subsidiés. Bien souvent maintenant, et de plus en plus, la Région wallonne au lieu de nous donner des subsides nous finance un emprunt. C'est plus facile pour elle évidemment que de devoir chercher du cash à injecter dans les communes. Elle nous dit ici « vous pouvez faire un emprunt et c'est nous qui le payons », voilà pourquoi vous avez 'remboursement du capital et des intérêts propres et subsidiés'. La dépense de dette, grâce à une gestion très active de la dette ces dernières années, nous avons pu véritablement diminuer le taux moyen. Il est de 2,61 %, donc vous voyez que ce n'est vraiment pas grand-chose par rapport à ce que nous avons encore au début de législature précédente où on était à plus de 4%. L'encours de la dette communale à long terme, c'est 89.000.000 €, et la part de la dette à taux fixe est de 33%. Le reste, nous avons également des produits structurés qui fait qu'il ne faut pas croire que les autres 67 % sont des taux à révision annuelle. Il y a également des précautions qui ont été prises par l'ensemble des personnes qui se penchent là-dessus, plus particulièrement par le département des finances. Les prélèvements, je crois que c'est important quand on veut analyser un compte de voir ce qu'on a pu de manière plus simple mettre de côté, c'est la constitution des provisions. J'en ai parlé tout-à-l'heure vous les trouverez en détail aux pages 58 et 59 de votre compte, avec la constitution de provisions et la reprise sur provisions qui est, elle, une recette donc nous avons été recherché 226.000 € pour simplement payer les pensions. On avait mis des provisions de côté et on a reconstitué ce fonds de provision en y remettant 750.000 €, comme je l'ai dit tout-à-l'heure. Nous avons également transféré l'année passée un montant de 3.000.000 € de l'ordinaire à l'extraordinaire pour pouvoir financer des travaux, étant donné que nous avons des excédents à l'exercice propre et aux exercices antérieurs à l'ordinaire, on en avait parlé lors du budget. Il est évident qu'au niveau de l'ordinaire cela constitue un prélèvement, donc une dépense.

Le service extraordinaire. Celui-là est également assez facile puisque l'extraordinaire, ce n'est pas le budget mais le compte, c'est simplement acter tout ce qui a été décidé. Le montant total des investissements en 2018 s'élève à 27.311.000 €, avec les exercices antérieurs. Nous n'avons pas dépensé 27.000.000 € à l'exercice propre en 2018. C'est avec les exercices antérieurs qui représentent le montant principal. Si vous allez à la page 100 de votre compte vous verrez qu'à l'exercice propre nous sommes aux alentours de 6 ou 7.000.000 €, les 21.000.000 € restant sont les exercices antérieurs. C'est une petite augmentation de 2,72 % par rapport à 2017, et ça représente 89 % des crédits budgétaires initiaux. Comment finance-t-on l'extraordinaire ? Il n'y a rien de nouveau, c'est toujours la même chose. Soit nous allons chercher sur notre livret d'épargne, c'est ce qu'on appelle les ressources propres et puis les provisions que l'on constitue, soit nous empruntons, soit nous avons des subsides. Vous avez là les trois camemberts avec les pourcentages qui représentent chacune de ces pistes de financement.

Monsieur LAMBERT – Dans les recettes, c'est sûr que ça ne représente plus grand-chose aujourd'hui mais les recettes de bois ont nettement diminué en 2018 et nous savons tous pourquoi. Malgré tout cela reste un capital qui est bien vivant, qui est là globalement, mise à part un petit pourcentage de scolyte. C'est peut-être qu'un pourcent dans un budget mais c'est peut-être le pourcent qui aurait amené à l'équilibre.

Monsieur LECOCQ – Ce sont 366.000 € que l'on a perdus par rapport à 2017.

Monsieur LAMBERT - L'équilibre aurait donc été là.

Monsieur GAUDRON – Vous l'avez précisé, Monsieur le Bourgmestre, le compte n'est pas un exercice politique, c'est avant tout un exercice comptable. A ce jeu nous n'avons pas repéré d'erreur dans les travaux de Monsieur THILL et de son équipe donc nous le félicitons et on votera pour le compte mais j'ai trois questions. La première, vous avez évoqué Ferrero et ces 1.600.000 € de précompte qui grèvent fortement le compte. Est-ce que ces 1.600.000 € représentent un exercice ou des retours sur plusieurs exercices ?

Monsieur MAGNUS – Cela représente trois exercices. De mémoire je sais que c'est 500.000 € par an, et encore là-dedans ça représente trois exercices et 2018 n'est pas dedans, si mes souvenirs sont bons.

Monsieur THILL - Cela représente les exercices 2015, 2016 et 2017.

Monsieur GAUDRON - On peut donc s'attendre pour la suite de manière un peu prospective à avoir une diminution de 500.000 € par rapport à ce que l'on avait avant.

Monsieur MAGNUS – Oui, et probablement 1 million en 2019. Ça serait 2018 et 2019. Je dis 'probablement' parce que pour ces chiffres-là, c'est très simple : nous recevons une note des Finances qui nous disent le montant que l'on doit inscrire. Il n'y a pas à discuter. Ce ne sont pas Messieurs THILL et LECOCQ qui prennent leur machine à calculer pour voir comment cela fonctionne, ça nous vient directement. Cette année nous avons donc reçu les lettres des Finances qui nous donnent exactement ce que l'on doit inscrire au compte, et c'est un montant moindre que les années antérieures. Monsieur THILL a d'ailleurs pris contact avec les Finances pour voir quelle année ça impactait, donc ils peuvent revenir quelques années en arrière, et l'année 2018 n'est pas dedans. Malheureusement nous risquons d'avoir en 2019 deux années 2018 et 2019.

Monsieur THILL - On risque d'avoir en 2019 le fait que le Ministère ne va pas enrôler Ferrero dès le départ, parce qu'ici Ferrero introduit des recours et des réclamations. C'est pour ça qu'il y a des années qui sont plus laides. 2018 n'est pas comprise dedans, le temps que le SPF Finances gère le dossier mais s'il n'enrôle plus, on va l'avoir deux fois.

Monsieur GAUDRON - Ma deuxième question concernait, comme vous l'avez évoqué, la diminution du précompte immobilier qui avait été voté dans cette assemblée sans notre position favorable. Je pense que dans le compte que l'on a ici, il n'y a pas d'impact sur le Fonds des communes. Sous-question, est-ce qu'on a une idée de l'impact de cette diminution sur les recettes du Fonds des communes dans les prochains exercices, vu qu'on sait qu'un des facteurs qui calcule notre Fonds des communes est le précompte immobilier ?

Monsieur THILL - C'est vrai que le précompte immobilier est un des facteurs qui rentrent dans le calcul, mais la Région wallonne, pour faire le calcul, compare la commune d'Arlon avec les moyennes régionales. Si nous bougeons et que les autres ne bougent pas, ça a évidemment un impact mais tout le monde bouge tous les ans, c'est donc très difficile voire impossible de déterminer l'impact en retour sur le Fonds des communes.

Monsieur GAUDRON - Ma dernière question, nous avons évoqué le Fonds des frontaliers comme une enveloppe fermée, ce qui est en effet le cas, avec maintenant une petite modification depuis 2015 où tous les trois ans il y a une indexation en fonction de l'évolution du nombre de frontaliers global

et de leurs revenus. On parle d'une augmentation de 11 % cette année-ci, je pense, est-ce qu'il n'y a pas justement cette indexation qui explique une augmentation significative des revenus du Fonds des frontaliers ?

Monsieur THILL – L'indexation a dû jouer aussi mais, un peu de la même manière, tout ce qui vient du SPF Finances, il faut aller chercher les informations. C'est une lettre qui nous dit que l'inscription budgétaire s'élève à autant. Il ne donne pas de raison pour les augmentations, les diminutions et les variations. De manière formelle je ne peux pas vous répondre, je ne suis pas allé chercher l'information détaillée au Ministère des Finances.

Monsieur MAGNUS - Je n'ai pas plus d'informations que vous, n'oubliez pas le fait que l'on a exclu les communes en dessous d'abord de 5 % et puis de 3 %, et donc la part à répartir entre ceux qui en bénéficient est un rien plus importante.

Monsieur THILL – Ça, c'est ce qui est arrivé il y a deux-trois ans, une commune du nord de la province a contesté cette règle-là, donc la règle est passée de 5 % à 3 %. Comme le gâteau est resté le même, les convives à la table ont reçu un morceau plus petit. Je crois que ça représente quelque chose comme 100.000 € pour eux. Mais à la limite les 100.000 € qu'ils ont reçus, il y en a 20.000 ou 30.000 € qu'ils ont spoliés d'Arlon.

Monsieur WALTZING – Je ne peux m'empêcher de penser à la campagne électorale, et surtout à la commune de Libramont où il y a eu un véritable pugilat par rapport à la dette par habitant. Je me souviens qu'Arlon était 3^{ème} dans la dette par habitant, d'un montant de 3.600 € je pense. Est-ce qu'il serait possible à l'ensemble des graphes ici, dans les six années qui viennent, d'avoir une évolution de la dette par habitant pour justement, et je ne sais pas si c'est utopique, d'essayer nous, majorité, de réduire cette dette pour montrer que nous travaillons également dans l'intérêt des habitants et éviter d'apparaître à la Une des journaux comme étant la commune la plus endettée par habitant.

Monsieur MAGNUS – Vous savez que les emprunts sont quelque chose que vous héritez quand vous êtes pouvoirs politiques des générations qui vous ont précédées. Donc si vous voyez l'évolution de la dette sur les six dernières années, elle a diminué. Elle a diminué pour des raisons qui sont tout à fait objectives parce que les taux d'intérêt ont baissé, donc emprunter coûtait moins cher. Elle a diminué aussi parce qu'au niveau des exercices propres, avec la balise d'emprunt qui était à 5.300.000 €, les travaux ont été moins nombreux. Vous vous rappellerez de Monsieur BALON qui fustigeait cette règle qui l'empêchait de pouvoir avancer plus vite dans les travaux qu'il voulait réaliser. Au niveau de l'impact positif c'est le fait que ça a obligé la dette à se stabiliser, voire à diminuer. Si vous me demandez quelles sont les perspectives dans les années qui viennent, je vais vous demander « Qu'est que vous voulez dépenser ? » Si vous ne voulez plus dépenser quoi que ce soit, la dette va effectivement diminuer. Je rappelle simplement, et nous en reparlerons certainement lors de l'établissement du budget, que les modifications en matière de balises d'emprunts ont un peu été modifiées puisqu'avant nous avions une balise que nous devions respecter chaque année, de 5.300.000 € qui est maintenant passée à 6.000.000 €. Mais cette règle de l'annualité de cette balise d'emprunts ne vaut plus, donc aujourd'hui c'est environ 30.000 habitants multipliés par 200 – c'est la capacité d'emprunt – et multipliés par 6 ans, cela fait 36.000.000 €. Vous verrez dans la modification budgétaire à l'extraordinaire que nous aurons avec cette modification budgétaire dépensé un peu moins de 10.000.000 €. Il est certain que si on augmente l'extraordinaire, à moins que l'on aille chercher des subsides très importants - et croyez moi que les membres du Collège s'y emploient presque journalièrement - mais on devra également continuer à emprunter et à aller chercher sur nos fonds propres, qui ne sont pas inépuisables. Cette gestion intelligente que nous avons je crois depuis quelques années, en mettant également de l'argent de côté parce que nous en aurons également besoin pour les travaux que nous voulons faire dans les années qui viennent, est une gestion que nous effectuons en bon père de famille.

Monsieur WALTZING – Vous avez dit quelque chose de très intéressant, c'est que vous avez hérité de la dette par habitant, donc qu'elle a diminué dans le temps. C'est justement ça que nous, le groupe MRMC, nous aimerions acter ce montant, nous venons de l'hériter et pouvoir faire un bilan à la fin du mandat.

Monsieur MAGNUS - Je dis toujours que la dette du passé est une dette qui a été faite pour les générations qui viennent. On a par exemple investi énormément dans les écoles, et je crois que c'est vraiment une bonne chose pour les générations qui viennent. Quand vous voyez les écoles communales que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire, je crois qu'il faut saluer le travail qui a été fait par nos prédécesseurs.

Monsieur DEWORME – On parle parfois d'une bonne et d'une mauvaise dette, la bonne dette correspond à un service rendu à la population. Quand on fait des travaux qui sont utiles à la population, Monsieur le Bourgmestre parlait des écoles, il est évident que ce sont des investissements qui servent à la population. Il faut évidemment contrôler et maîtriser la dette du mieux possible, mais il faut quand même aussi que l'on fasse des choses pour la population. Ça a un coût et il faut planifier les dépenses, comme dans un ménage, quand on construit une maison, on la rembourse mais en attendant on l'habite et on en profite.

Monsieur THILL – Pour répondre à Monsieur WALTZING, dans les documents que le Collège a transmis concernant la modification budgétaire, il y a un grand tableau au format A3. Il y a une feuille, la 3^{ème}, concernant les projections pour les cinq années à venir. En partant de ces projections-là, et en regardant seulement les totaux, dans la première colonne se trouve le compte 2015. On va ensuite suivre pour les colonnes suivantes. Nous sommes dans les dépenses de dette ici, en 2015 nous avons une charge 9.085.000 € pour le compte, ce ne sont pas des extrapolations ; en 2016, 9.256.000 € ; en 2017, 9.445.000 € ; en 2018, 9.832.000 € ; pour le budget 2019, nous sommes à 9.896.000 €. Les colonnes suivantes sont les extrapolations, 10.827.000 € pour 2020, 2021, 2022, 2023, 2024. Vous voyez que c'est tout en faisant de nouveaux emprunts. Ce n'est pas en 10 ans que les emprunts s'éteignent et qu'on emprunte pas, les nouveaux emprunts sont pris en compte. Ce sont en fait les charges d'intérêts qui vont diminuer parce que, comme on va rembourser, le stock de dettes aura une tendance à diminuer du fait des fameuses balises d'emprunts, qui interdisent de trop emprunter.

Monsieur MAGNUS - Une autre réflexion aussi au niveau de l'évolution de la dette : je crois qu'il est quand même important et intéressant pour l'instant d'emprunter, avec les taux d'intérêts que l'on a. Aujourd'hui avec un taux d'intérêts inférieur aux 2,61 % de moyenne que nous avons vus tout-à-l'heure, je crois qu'il est fondamental d'emprunter, comme disait Monsieur DEWORME, parce que les emprunts que l'on fait ne sont pas des emprunts, ce serait de la mauvaise dette. Ce ne sont pas des emprunts pour payer les frais de personnel, de fonctionnement et le fonctionnement de la commune. Ce sont des emprunts que l'on fait pour investir. Je crois que lorsque l'on investit par exemple dans un hall tel que l'on vient de parler, je pense que l'on investit de manière positive pour l'ensemble de la population. Je crois que l'on investit dans des voies lentes quand on investit sur des trottoirs, dans l'entretien des routes et dans tout ce qui constitue l'extraordinaire. On investit pour les gens, et je crois qu'au taux d'intérêts qui est le nôtre, on a intérêt à le faire. Si dans 2 ou 3 ans – je ne suis pas suffisamment malin que pour savoir comment vont évoluer les taux d'intérêts – on aurait un taux d'intérêts à 4 ou 5 %, nous devrions nous inquiéter et surtout se dire que l'on avait bien fait d'investir quand les taux d'intérêts étaient bas. Nous devons rester attentifs mais tout cela est, me semble-t-il, tout-à-fait sous contrôle.

Monsieur BALON – Merci Monsieur THILL pour cette présentation. J'avais une question concernant les dépenses de transferts. On a vu globalement dans le détail que ça augmentait sur

chaque point mais que, globalement, ça diminue. Je me demandais d'où provenait la diminution qui était dans 'Autres' ?

Monsieur THILL – C'est impossible de toutes les lister parce qu'il y a tellement de lignes. Le poste important est le partenariat avec le Bénin-Bembéréké. La totalité de la dépense avait été encodée dans l'exercice 2017 mais ça couvre plusieurs années. En 2018 on n'a forcément pas repris la dépense parce que c'est un programme qui couvre 2017, 2018 et 2019, et la différence est de 277.000 € économisés, en réalité dépensés en trop en 2017.

Monsieur MAGNUS – Est-ce que vous ne m'aviez pas dit que les Cultes étaient également en diminution ?

Monsieur THILL - Les Cultes sont en diminution légère, mais le problème est qu'il y a 19 Fabriques d'églises, donc c'est 5.000 € par ci, 10.000 € par-là, etc. Pour le montant global il faut additionner toutes les lignes individuellement mais on y retrouve. Il y a également certaines mises en non-valeur qui avaient été faites en 2017 et que l'on n'a pas refaites en 2018, et cela se trouve dans la colonne 'Transfert'. En 2017 il y avait un subside à Nos Logis à concurrence de 94.000 € qui n'a pas été reconduit en 2018, donc c'est 94.000 € de gagnés. Il y a deux lignes pour Bembéréké, l'une avec 277.000 € et l'autre avec 94.000 €, avec la même explication. Ça fait donc 370.000 € de gagnés sur Bembéréké parce que c'est une opération non-récurrente.

Monsieur BALON - J'ai vu dans le compte des dépenses pour de l'électricité, page 37, avec 45.000 € pour les frais d'électricité pour les crèches budgétisées, et il y en a eu 15.000 € de dépensés. C'est une économie substantielle. Il y en a une pour les bâtiments budgétisés de 5.000 € un peu plus loin, et une dépense de 150 €. C'était pour savoir si l'on avait réellement fait des économies d'énergie ou si c'était plutôt budgétairement ?

Monsieur THILL – En 2018 nous avons amélioré la manière de présenter les choses. Ça fait évidemment une rupture par rapport aux années précédentes, et nous ne sommes pas très sûrs des chiffres qui ont été inscrits au budget. Précédemment on avait plutôt un poste 'Dépenses de fonctionnement des crèches', et là nous l'avons scindé sur vingt lignes différentes donc peut-être que le montant de 45.000 € n'était pas bon. Ce sera mieux lorsque nous aurons un peu d'historique car lorsque nous changeons de manière de comptabiliser il vaut mieux avoir un historique pour être sûr de ce que l'on fait. Là, nous sommes un peu partis, pas à l'aveuglette, mais sans avoir trop de visibilité.

Monsieur GIGI - J'ai une question par rapport aux frais postaux, qui s'élèvent quand même à 171.203 €. Je trouvais que c'était assez élevé et j'ai appris que c'était entre autre le CoDT qui impose beaucoup d'envois de recommandé. Maintenant c'était plutôt son évolution à l'ère du numérique car, en tant que Conseillers communaux, nous recevons quand même beaucoup de courriers donc ça n'est pas un bon moyen de gagner de l'argent. Quelle est l'évolution des frais postaux au fil des ans ? Est-ce que c'est en augmentation ou est-il possible qu'on le diminue ?

Monsieur LECOCQ – Nous avons fait l'analyse sur trois ans : en 2016, nous étions à 132.000 € ; en 2017, on était à 145.000 € ; en 2018, 170.000 €. C'est vrai que l'augmentation est manifeste. Premièrement, pourquoi l'augmentation? Il y a l'introduction du CoDT qui a fait que nous sommes obligés d'envoyer par recommandés. On a une remise à niveau de toutes les procédures par envois recommandés pour les taxes, c'est-à-dire que l'on a mis sous huissier depuis 2012 jusqu'à 2016. C'est par recommandé aussi. Nous avons aussi repris le stationnement, c'est-à-dire que l'on envoie depuis 2016 un premier T1 plus les rappels. Là c'était une première augmentation. En 2017-2018, l'augmentation de 25.000 € à cause qu'on a le CoDT sur une pleine année, le fait qu'à l'urbanisme le traitement des dossiers a augmenté vu l'engagement de plusieurs personnes. Il y a eu une grosse augmentation au niveau des amendes environnementales due aussi à l'engagement d'une deuxième

personne. Nous avons repris toutes les garderies scolaires qui n'étaient pas en extrascolaire : avant les écoles récoltaient de l'argent en liquide, et par sécurité nous avons passé ça en facture. Les factures plus les rappels. Nous avons fait la même chose pour les repas scolaires depuis septembre, suite à une demande du citoyen par Citizen Lab. La facturation par papier était l'une des pistes envisagées, donc nous l'avons fait pour les repas scolaires, les piscines, les excursions, les théâtres, etc. C'est à peu près 3.500 factures en plus par mois, plus les rappels, etc. Egalement l'augmentation des dossiers liés aux immeubles inoccupés, c'est-à-dire que nous avons enrôlé à peu près 50 bâtiments, mais pour cela nous avons contacté 300 à 400 propriétaires. Avant ils sont d'abord exonérés pour les travaux, on les suit toujours mais s'ils ont de gros travaux, ils ne sont pas enrôlés. On les suit tous les six mois pour savoir l'avancement des dossiers. Malheureusement, pour 2019, la Poste a augmenté de 10% son tarif, donc ça va encore aussi augmenter. Les contraintes d'huissiers vont être aussi lancées pour 2017 et 2018, et le stationnement, qui ne va pas être triste non plus. Ce sont des procédures préétablies, nous ne saurons pas éviter le recommandé tout de suite, donc pour l'avenir on ne sait pas jouer sur ça parce que la loi ne nous le permet pas actuellement. Par contre, pour les repas scolaires, piscines, etc. on mettra en test au mois de juin deux écoles pour faire des réservations et des facturations par électronique. Si le test est concluant nous commencerons au mois de septembre, ce qui fera déjà une grosse avancée. Après on peut l'étendre pour l'extrascolaire, je lance aussi maintenant la facturation entrante au niveau électronique également. Pour la sortante, c'est-à-dire envoyer tous les avertissements-extraits de rôle, etc pour 2020-2021, pourquoi est-ce qu'on ne le ferait pas plus tôt ? Parce que Civadis, notre fournisseur en logiciel, n'est pas encore prêt. Mais j'ai demandé pour être commune-pilote et j'espère qu'ils vont accepter. Pour le moment il y en a une à Bruxelles, en Wallonie ils n'ont pas encore décidé mais j'espère être dans le cas, on sera en avance. Dans l'état des choses, avec les 10 % de taux, 2019 devrait encore augmenter. Cette année nous avons regroupé immondices et égouts sur le même avertissement-extrait de rôle, c'est-à-dire que nous allons déjà gagner 13.000 lettres et rappels. Mais c'est une de mes préoccupations, c'est ma pierre à l'édifice au niveau environnemental pour le PST dans trois ans.

Monsieur TRIFFAUX – Je voulais également répondre à Monsieur WALTZING, dont j'étais assez surpris de l'intervention d'ailleurs, et je voulais aussi lui expliquer que la dette de la ville d'Arlon est une dette saine qui correspond à de très nombreuses infrastructures que nous avons réalisées au cours des années écoulées, des écoles, des crèches, etc. dont il est le premier à profiter avec la nouvelle école de Barnich-Sterpenich. Mais je trouve que Monsieur DEWORME, qui ne peut sans doute pas renier ses origines, a très bien répondu au chef de groupe MR.

Monsieur WALTZING – Je suis un peu obligé de répondre quand même, parce qu'à partir du moment où nous sommes dans le top 3 d'une province, cela veut dire que les autres ne font pas les investissements nécessaires ? Excusez-moi, mais c'est un peu léger.

Monsieur SAINLEZ - Je voudrais quand même rappeler quelques petits chiffres par rapport à la dette, et peut-être pour les nouveaux Conseillers ça peut peut-être être utile parce que ce sont trois chiffres que donnaient tout le temps Monsieur BALON et je les connais par cœur. Personnellement elle ne m'inquiète pas, tout simplement parce que le premier chiffre est 75 %. 75 % de la dette d'Arlon – j'avais calculé et ça m'avait été confirmé à l'époque par Monsieur BALON – c'est les écoles, les voiries, les bâtiments publics et beaucoup d'autres choses, mais c'est quand même assez massif. Dans les derniers rapports de Belfius et de l'Union des Villes et Communes, 35 % de l'investissement total public chez nous sont fait pas les communes. C'est la dette mais c'est l'investissement public pour les entrepreneurs et leur chiffre d'affaires, pour tous ces gens qui vivent des nombreux travaux qui sont dans la région, il faut le rappeler assez souvent. Cette dette communale finalement, à l'échelle de tout ce qu'on dépense dans notre pays, c'est 5 % de la dette publique. Personnellement quand on met les tops 3 des dettes des villes dans la province de Luxembourg, ce qui me gêne dans ces comparaisons, c'est que l'on compare un peu des pommes et des poires. Quand on compare par

exemple la dette de la province avec la dette de la ville d'Arlon, celle de la ville d'Arlon répond à des missions infiniment plus nombreuses.

Monsieur MAGNUS - Est-ce que c'est la dette de la Province ou est-ce que c'est la moyenne des dettes communales de la Province ?

Monsieur SAINLEZ - C'est en règle générale. Les missions de chef-lieu d'Arlon ne sont pas les mêmes par exemple que les missions de Libramont ou Bastogne, que je respecte par ailleurs, car les missions de chef-lieu d'Arlon sont plus nombreuses et nécessitent donc quelque part plus de dettes, et donc plus d'argent d'investissements publics à trouver. C'est une chose à dire. J'avais une question par rapport à ce que Monsieur le Bourgmestre a donné comme chiffre. Il parlait de 4 %, et même bien plus au-dessus de 4% il y a quelques années, de taux d'intérêts moyen. Nous sommes maintenant à 2,60 %. Alors je sais qu'il y a une grosse gestion dynamique de la dette qui a été effectuée ces dernières années, on voit le résultat d'ailleurs sur la charge de la dette dans son évolution. Je me demandais s'il y avait encore de la place, si vous estimiez qu'il y avait encore de la place dans le reliquat restant, sachant maintenant que les nouveaux emprunts sont à des taux vraiment très bas, si dans le mix variable-fixe il y avait encore une part négociable à cela ? Qu'est-ce qu'un partenaire comme Belfius par exemple nous donne comme conseil par rapport cela ? Je ne sais pas je me posais la question. Je suppose que vous avez déjà effectué une grande partie du travail. Je pense qu'il y a aussi un chiffre qui manque dans votre comparaison de compte. Je trouve très bien de comparer par rapport à d'autres, mais il y a un chiffre que j'aurais voulu voir qui est les dépenses de personnel par habitant. Non pas que je trouve qu'elles sont trop élevées à Arlon, je pense justement qu'elles répondent à un besoin important sur Arlon mais nous, nous avons 38 % de nos dépenses de fonctionnement communal qui sont des dépenses de personnel. C'est plus élevé que la moyenne wallonne et plus élevé certainement que beaucoup de communes luxembourgeoises. Pourquoi ? Parce que depuis des années il y a un choix qui a été fait de sécuriser l'emploi du personnel communal de manière sûre et certaine, et je pense que beaucoup de communes ne peuvent pas dire pareil aujourd'hui. Je pense que ça doit être mis dans la balance, notamment aussi pour évaluer nos dépenses. C'est une très bonne chose d'avoir beaucoup plus de statutaires que par ailleurs que dans d'autres communes. C'est très important et je mets cette importance par rapport aux remarques qui sont dans la note annexe du compte. Généralement depuis plusieurs années, Monsieur DEFRANCE faisait cette remarque et Monsieur LECLERCQ l'a faite aussi, donc je comprends ça par rapport au coût des pensions et au financement des Zones de Secours. Je suis très ravi qu'on remette en réserve 1.500.000 € cette année pour ces deux missions, et si on reprend le total de tout ce qui avait déjà été mis aussi en réserve avant pour exactement les deux mêmes missions, on voit qu'à Arlon nous avons quand même sécurisé toute une série de mauvaises nouvelles qui pouvaient arriver dans le passé. Non seulement nous les avons sécurisées mais on a maintenu pérenne des emplois statutaires en donnant une pension sécurisée à tout notre personnel communal. Ça doit vraiment être souligné dans le compte et je pense que c'était un chiffre qui manquait. La seule petite crainte que j'ai à la lecture du budget notamment extraordinaire, c'est qu'il va falloir aller chercher encore plus de subsides à l'avenir pour pouvoir répondre aux balises Furlan d'investissements dans les cinq prochaines années, mais je sais que le Collège y est particulièrement attentif. C'était donc ces petits chiffres que je voulais rappeler.

Monsieur MAGNUS - Simplement une réflexion que je voulais faire au niveau des frais personnels. À un certain moment au Collège aussi, et je veux la limiter ici au niveau financier et au niveau budgétaire, bien souvent on se pose la question lorsqu'on doit analyser ces frais de personnel. Il y a deux manières de faire les choses : soit vous pouvez engager du personnel et ce sont les services communaux qui font une tâche, peu importe laquelle, soit vous la sous-traitez. On peut avoir demain diminué les pourcentages des frais de personnel et vous aurez une augmentation des frais de fonctionnement. Ce n'est pas en tout cas notre philosophie et bien souvent, lorsque nous sommes en réunion, on se dit que quand on voit parfois le montant que l'on doit payer certains auteurs de projet, on se dit avec tout ce qu'on a payé déjà comme auteurs de projet sur tel ou tel projet particulier,

Monsieur LECLERCQ nous dit souvent que l'on aurait déjà financé deux ou trois personnes avec le montant que l'on a payé. Ce serait des personnes qui ne travailleraient pas seulement sur ce projet-là, mais également sur d'autres projets. Ça aussi c'est une réflexion économique et financière que l'on doit avoir. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux avoir des gens sur lesquels on a une autorité directe et avec lesquelles on peut avancer dans des projets structurants pour notre ville, ou est-ce qu'il faut le sous-traiter à d'autres avec lesquels on a un contrat, et on sait que parfois les contrats sont difficiles à faire respecter. Ce sont vraiment des réflexions que l'on a au Collège et où on est plutôt dans cette philosophie de faire confiance à du personnel communal parce qu'on en est très satisfait. Je me permets donc je le redire dans cette assemblée, ça pourrait influencer les choses au niveau budgétaire mais peut-être pas de la manière in fine dans laquelle vous souhaiteriez vous diriger.

Monsieur TURBANG – Je suis à 100 % d'accord avec vous, et depuis 6 mois maintenant que nous sommes entrés en majorité et que je travaille au quotidien avec le personnel communal, je dois dire qu'investir dans le personnel est un bon investissement. Je m'en rends compte tous les jours, et comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre, c'est vrai que nous pourrions sous-traiter un tas de choses. Je ne prends rien que le cas de l'urbanisme par exemple, où le personnel de l'urbanisme fait un boulot formidable, même si nous avons pour le moment un manque de personnel et parfois un personnel qui est en surcharge de travail. Néanmoins je suis tous les jours étonné de voir la qualité du travail qui est fourni. Bien sûr on pourra tout le temps reprocher que ça ne va pas assez vite, qu'on aurait pu ceci ou cela, mais investir dans du personnel de qualité est, je crois, très important et que les 38 % investis dans le personnel ne sont très certainement pas des pourcentages ou des fonds perdus.

Monsieur GAUDRON – Dans la continuité de ce qui a été dit, je voulais aussi amener ma pierre à l'édifice de mettre en avant le travail fait par le personnel communal et l'importance comme ça a été rappelé par Monsieur le Bourgmestre et Monsieur TURBANG d'investir dans du personnel communal de qualité. On voit qu'à côté de ça Arlon, tout en faisant ça, maîtrise sa charge. Nous avons une augmentation au compte de 0,8 % alors qu'il y a une indexation de 2 % sur ¼ de l'année, ça fait déjà rien que ça une augmentation de 0,5 % de la masse salariale, donc cette charge est maîtrisée. A côté de ça l'enjeu des pensions que Monsieur SAINLEZ a évoqué, et en effet heureusement que la commune d'Arlon est prudente quand on voit qu'au début des années 90 la charge des pensions des statutaires était de l'ordre de 20 %, qu'on est aujourd'hui à 41,5 % et qu'on nous annonce à l'horizon 2030 que l'on sera à 56 % sans changement de cap, je pense que la commune doit premièrement être prudente ; deuxièmement on sait qu'il y a des élections le 26 mai, qu'au niveau Fédéral il y ait peut-être des changements de cap sur comment on voit les pensions du service public qu'on essaye de casse depuis maintenant bien trop longtemps. Une dernière chose, Monsieur WALTZING évoquait la gestion de la dette. Je me réjouis que le groupe MR veuille avoir une vision attentive de notre dette et veiller à ce que celle-ci n'augmente pas. Je me réjouis réellement et je leur demande juste de ne pas aller prendre conseil auprès de Charles MICHEL vu qu'en cinq ans nous avons quand même une augmentation de la dette de 7 milliards au niveau de l'Etat Fédéral.

Monsieur MAGNUS – Nous sommes à la commune d'Arlon ici, vous n'êtes pas dans vos discussions au niveau fédérales ou européennes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2018:

Bilan	ACTIF	PASSIF
	€ 277.777.839,87	€ 277.777.839,87

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	€ 50.080.168,97	€ 50.936.286,82	€ 856.117,85
Résultat d'exploitation (1)	€ 58.091.099,83	€ 64.103.536,20	€ 6.012.436,37
Résultat exceptionnel (2)	€ 7.203.083,31	€ 7.347.087,86	€ 144.004,55
Résultat de l'exercice (1+2)	€ 65.294.183,14	€ 71.450.624,06	€ 6.156.440,92

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	€ 61.669.643,21	€ 22.037.561,81
Non Valeurs (2)	€ 2.023.609,77	€ 0,00
Engagements (3)	€ 55.457.469,86	€ 31.347.629,81
Imputations (4)	€ 54.623.507,59	€ 13.244.102,23
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	€ 4.188.563,58	€ -9.310.068,00
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	€ 5.022.525,85	€ 8.793.459,58

Art. 2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

8. FINANCES COMMUNALES : Approbation des modifications budgétaires n°1 à l'ordinaire et à l'extraordinaire pour l'année 2019.

Monsieur MAGNUS - Nous avons au budget ordinaire qui vous a été présenté au mois de décembre un boni de 184.969 €, donc 185.000 €, et nous sommes maintenant avec un excédent de 179.000 €, il y a donc 6.000 € de différence. Je crois que ce n'est vraiment pas grand-chose sur un budget à l'ordinaire. Les deux postes les plus importants de cette modification budgétaire sont la Lux Fashion Week, dont le défilé du vendredi n'aura pas lieu cette année, ainsi que le marché que vous avez accepté ici au niveau de l'AIVE pour l'endoscopie et le nettoyage systématique des égouts qui augmente lui de 73.000 €. Au niveau des recettes, et c'est pour ça que j'hésitais tout-à-l'heure en confondant un peu le compte et le budget, j'énonçais une diminution mais ce n'était pas au compte. Il y a là une augmentation du Fonds des communes, mais dans la modification budgétaire, parce que simplement la Région nous l'a communiquée, il y a une diminution de 104.336 €. Avec le reste, ce sont des montants beaucoup plus petits et qui ne nécessitent à mon avis pas une grande explication, sauf si vous souhaitez en avoir puisque la majorité des opérations sont justement sur les amortissements et sur les charges de la dette que vous avez dû rectifier en fonction de l'état d'avancement de nos finances communales, à la date à laquelle cette modification budgétaire a été établie.

La modification budgétaire à l'extraordinaire nécessite un peu plus d'explications. Cette modification budgétaire qui se termine par une augmentation de 2.136.000 €, je vais vous citer les chiffres au-

dessus de 50.000 € et ensuite vous pourrez évidemment poser toutes les questions que vous voulez pour les autres sommes ou celles que nous fixons. Il y a d'abord le remplacement des châssis de notre Hôtel de Ville ici à l'A3 pour 50.000 € ; un montant pour l'ouverture du 10^{ème} de Ligne, le projet qui a été voté ici, où nous avons demandé dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine, une opération de réaffectation pour un montant d'un peu plus de 300.000 € ; la dépollution du site de Schoppach, 300.000 €. Pourquoi est-ce que ça apparaît comme une dépense ? Vous savez que nous avons vendu le terrain situé à Schoppach, à côté d'Idelux, pour 3.500.000 €, et que dans la convention il était indiqué que les charges de pollution seraient prises en charge par la commune et par Idelux pour moitié jusqu'à un montant maximum de 300.000 €. Nous n'arriverons pas à ce montant-là, mais comme la prudence est la qualité première de notre service des Finances, ils ont souhaité mettre le montant maximum et c'est d'ailleurs celui qui est repris dans l'acte. On pourra obtenir cette somme-là une fois que les décomptes définitifs auront été établis. Pour le chemin du bassin à l'Hydrion suite au rond-point du SPW, les travaux ne seront pas encore pour 2019, nous avons donc laissé le montant pour les auteurs de projet ; nous avons augmenté de 100.000 € le budget pour l'entretien extraordinaire des voiries ; nous avons diminué un poste pour l'achat de camionnettes parce que nous en avons acheté une autre qui est un tout petit peu plus élevée, moins 28.000 € plus 44.000 € ; finalement la rue du Bourg à Barnich, une fois que tous les décomptes sont arrivés il y a 50.000 € à prévoir en plus au budget ; pour la rue Paul Reuter on a eu quelques problèmes au début de chantier avec les différents impétrants, et même si la solution définitive n'est pas encore trouvée, nous avons malheureusement dû acter encore une fois par soucis de prévoyance un montant de 200.000 € en plus. La liaison cycliste Autelbas-Barnich, vous savez que c'est un des grands projets que nous avons. Nous devons y rajouter un montant de 50.000 € puisque nous n'avions pratiquement rien prévu dans le budget de départ ; la réparation du garage des véhicules du Département technique, on nous a convaincu que nous devons véritablement faire quelque chose cette année. Nous avons à chaque fois reporter mais cette fois-ci on nous dit que les trous sont très importants et qu'il faut investir 150.000 € dans la réparation de cette toiture ; nous avons également la traversée d'Udange avec le projet du SPW pour les trottoirs, c'est 375.000 €, mais vous savez qu'il y a eu un nouveau décret qui dit que lorsque maintenant le SPW fait les routes ils prendront également à leur charge, mais dans une formule basse, c'est-à-dire avec du macadam et puis c'est tout. Si nous voulons des pavés on doit payer évidemment la différence et je crois que la qualité de nos villages vaut bien que l'on investisse un peu autre chose que du simple macadam ; il y a l'agrandissement du réfectoire de l'école du Centre, 64.000 € de plus ; la sécurisation des écoles, on l'a votée ici, c'est 40.000 € ; les abords de l'école de Frassem, nous avons laissé les montants pour les auteurs de projet mais on ne croit pas que les travaux vont pouvoir se réaliser cette année ; l'aménagement du stand de tir, malheureusement financièrement, il faut prévoir un montant de 111.000 € de plus ; vous venez de voter tout-à-l'heure les équipements des Halls sportifs 1 et 2, nous avons mis 85.000 € mais vous avez entendu que la modification budgétaire n°2 devra acter encore un supplément pour arriver à environ 175.000 € ; le réaménagement des plaines de jeux, on a remis 50.000 € de plus ; je suis à la réparation des murs d'enceinte du cimetière, il y avait un budget de 150.000 €, nous avons 100.000 € mais on a laissé 50.000 € pour faire toutes les études et je suis certain que l'on pourra faire ça l'année prochaine ; pour l'aménagement des deux gardes corps du cimetière d'Arlon nous avons un budget de 536.000 €, malheureusement il s'avère qu'on devra compter sur un montant supplémentaire de 72.000 €. Voilà pour la modification budgétaire n°1 avec un montant de subsides de 1.823.000 €, et un montant que l'on va chercher sur notre Fonds de réserves de 3.109.000 € mais il faut savoir que dans ces 3.109.000 € il y a le montant que nous avons mis dans un Fonds de réserves pour le hockey, on connaît suffisamment ce dossier, pour 1.700.000 €, donc ce n'est que la différence qui va être prise dans le Fonds de réserves. Comme je le disais tout-à-l'heure nous avons prévu un montant d'emprunt de 9.770.000 €. J'ai ici le total, de manière très précise, de 5.962.000 € de balises, donc sur la totalité des six ans on a un peu moins de 36.000.000 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2019:

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	53.989.928,81	8.247.172,96
Dépenses totales exercice proprement dit	53.810.074,96	7.252.300,45
Boni / Mali exercice proprement dit	179.853,85	994.872,51
Recettes exercices antérieurs	4.352.683,67	17.653.197,03
Dépenses exercices antérieurs	86.339,69	16.779.207,65
Boni / Mali exercices antérieurs	[BOA]	[BEA]
Prélèvements en recettes	0,00	3.261.075,07
Prélèvements en dépenses	0,00	2.098.137,53
Recettes globales	58.342.612,48	29.161.445,06
Dépenses globales	53.896.414,65	26.129.645,63
Boni / Mali global	4.446.197,83	3.031.799,43

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer) : aucune modification

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

9. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes de l'asbl « Complexe Sportif de la Spetz » pour l'exercice 2018.

Monsieur MAGNUS - On termine cette année par un boni de 27.242 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2018 de l'A.S.B.L. COMPLEXE SPORTIF DE LA SPETZ.

10. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention à l'asbl « Sonatine » pour la location du Sacré-Cœur lors d'un concert rassemblant la Sonatine (chœurs d'enfants et ensemble Mozaïk voices) liée à l'accueil de la chorale CANTANDO de Bitburg.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 400€ afin de prendre en charge les frais de location du Sacré-Cœur lors du concert du 31 mars 2019 rassemblant la Sonatine (Chœur d'enfants et ensemble Mozaïk voices) et le chœur CANTANDO de Bitburg ;

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 « subside aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

11. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention au club de tennis Garisart relatif à l'organisation d'un tournoi de tennis international « Arlon Open ».

Monsieur MAGNUS – ça fait quelques années maintenant, et le montant n'est pas changé, qu'on sponsorise un subside de 2.000 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 2000€ au tennis club Garisart pour l'organisation d'un tournoi de tennis international « Arlon Open » ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/33202-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.

12. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention à l'asbl INFOR JEUNE Luxembourg pour l'organisation du forum youtubers : cracs 2019.

Monsieur MAGNUS – Pour ceux qui ont été participés à leur dernière journée, qui a vraiment fait l'unanimité des gens qui étaient présents. Ce sont des gens qui viennent de bien loin pour connaître Arlon mais qui viennent surtout pour s'amuser et aussi apprendre beaucoup, avec pas mal de conférences qui étaient organisées. Là aussi, chaque année, on leur offre un subside de 2.000 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 2.000 euros à l'ASBL INFOR JEUNES Luxembourg, pour l'organisation du « CRACS 2019 : le forum des Youtubeurs ».
- Décide que le bénéficiaire utilise la subvention pour maintenir et amplifier les actions d'INFOR JEUNES Luxembourg par l'information à destination des jeunes ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 76101/332-02 (Aide aux activités d'Infor-jeunes), du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide que la liquidation de la subvention est autorisée après réception des pièces justificative.

13. FINANCES COMMUNALES : Participation aux frais occasionnés à l'ACIA dans le cadre des jumelages durant la braderie d'été.

Monsieur MAGNUS - Ils ont voulu faire venir les jongleurs de drapeaux, et dans le cadre des opérations de jumelages il est évident que nous sommes reçus là-bas. Nous devons les recevoir ici et

cette année c'est d'ailleurs plus difficile parce que le Maitrank tombe le jour des élections européennes, nous avons donc un peu moins de visiteurs.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'intervenir dans la participation aux frais occasionnés à l'ACIA dans le cadre des jumelages, durant la braderie d'été qui se déroulera les 13 et 14 juillet 2019 lors de laquelle seront organisées des animations avec la délégation d'Alba ;
- Décide que le montant est engagé sur l'article 763/12402-48 « frais de jumelages » du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.

14. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE : Approbation de redevances liées à la participation aux stage et ateliers spécifiques organisés par la bibliothèque communale.

Monsieur MAGNUS - Dans le cadre de nos obligations décrétales, on offre des activités supplémentaires : il y a un stage d'écriture de deux jours pour des jeunes adolescents, huit séances d'atelier d'écriture pour adultes et un stage d'écriture de chansons de cinq jours. Vous avez un peu plus bas le montant que nous proposons de demander pour ces trois nouvelles et différentes activités. Il n'est pas question ici de modifier quoi que ce soit par rapport au tarif existant, ce sont des nouvelles activités. Vous voyez que pour les premiers c'est 20 €, 60 € pour les stages d'écriture pour adultes et 80 € pour le stage d'écriture de chansons. On nous fait le commentaire que ces redevances semblent appropriées au regard des prix pratiqués par d'autres institutions.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les montants des redevances liées à la participation du public aux 3 stages et atelier d'écriture spécifiques organisés par la bibliothèque communale comme suit :

- 20 € par personne pour le stage d'écriture pour jeunes adolescents, organisé en août 2019
- 60 € par personne pour le stage d'écriture pour adultes, organisé en automne 2019
- 80 € par personne pour le stage d'écriture de chansons, organisé au printemps 2020

15. BIENS COMMUNAUX : Vente de gré à gré de la chapelle Saint-Rombaut sise à Sesselich – Décision définitive et approbation du projet d'acte.

Monsieur MAGNUS - C'est déjà un point qui est passé au sein de notre Conseil. On souhaitait pour cette chapelle, qui est dans un état de délabrement avancé pour lequel nous craignons pour la sécurité des gens qui sont autour, que l'on maintienne, les acquéreurs s'y étaient engagés, sa vocation religieuse et culturelle, et non pas comme c'est indiqué à la page 2 'son utilité culturelle'. C'est peut-être un mot bien moins employé, on peut comprendre que certains confondent, mais c'est bien 'culturelle' que vous devez lire à la place de 'culturelle'. Nous souhaiterions également rajouter un délai pour les travaux, parce que si c'est pour laisser tomber cette chapelle au niveau patrimonial, ça n'a pas de sens, mais que les travaux doivent être effectués dans un délai de 18 mois. On m'a fait remarquer qu'il fallait encore obtenir un permis probablement, donc on vous propose un délai de 18 mois et je demande à Monsieur le Directeur général de l'acter sans notre projet de délibération.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1) définitivement de la vente de gré à gré à M.M. VAN ERMENGEM-DE CLERCK, au prix de 6 200 euros, le bien suivant :

- la chapelle Saint-Rombaut sise à Sesselich - rue d'Arlon n° 72 + ARLON – 7ème Division – Toernich – Section D (Sesselich) – n° 310 d'une contenance de 82 centiares.

2) d'approuver le projet d'acte authentique de vente dans toutes ses conditions y compris la condition spéciale suivante : « Conformément à l'avis émis le 6 novembre 2018 par l'Evêché de Namur, l'acquéreur s'engage à restaurer la chapelle et à maintenir son utilité culturelle ».

3) de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

4) de désigner le Comité d'acquisition d'immeubles du Luxembourg pour la passation de l'acte authentique.

16. CHASSES COMMUNALES : Cantonnement d'Arlon : Chasse sise à Stockem, rue des Bruyères au lieudit « Auf des Heckwies » : Relocation par reconduction de gré à gré.

Monsieur DEWORME – Il s'agit ici d'une petite chasse, c'est une relocation de gré à gré que l'on propose. Il y a quand même une chose de particulière, c'est pour ça que je prends la parole pour en parler, c'est qu'il s'agit d'une chasse qui se situe en zone de peste porcine africaine, donc on est d'abord content que le locataire actuel ait souhaité renouveler son bail, mais qu'on le dispense en fait de loyer comme c'était suggéré, de façon à ce qu'il puisse le moment venu rechasser et repayer le droit de chasse. C'est un manque à gagner évidemment pour la ville pas très important, on voit que c'est une petite chasse et le montant annuel de 180 € n'est pas très significatif. Le principe s'est appliqué à d'autres chasses aussi, notamment la chasse d'Udange où on a décidé en Collège de suspendre le loyer des chasseurs de façon à ne pas les pénaliser, puisque dans le fond ils louent un bien dont ils n'ont pas l'usage, et dont on leur a même interdit l'usage. La durée du bail reste bien celle de douze ans.

Monsieur BALON – il y a deux mois on évoquait déjà le sujet de la chasse à travers le renouvellement de ces baux, je voulais justement remercier Monsieur DEWORME pour ses explications très précises à ce sujet sur le mode de passation. Maintenant voilà, le 7 mai 2019, un collectif de 35 associations environnementales de protection des animaux et d'usagers des forêts, à savoir Natagora, Ardenne & Gaume, le WWF, la Ligue Royale Belge de protection des oiseaux, les scouts, le GRAC, etc. Ces associations lancent aujourd'hui une campagne de sensibilisation à travers le site Stop Dérive Chasse. Le but de cette action n'est pas d'interdire la chasse mais bien de la rendre plus respectueuse de l'environnement et plus éthique. A Arlon nous avons appris à l'aprem que les agissements de quelques individus pouvaient avoir des conséquences catastrophiques pour l'environnement, pour les exploitants forestiers, et même pour les usagers des forêts se voyant privés du plaisir simple des randonnées en forêt. Parmi les propositions avancées par ce collectif, il y en a deux que j'aimerais exposer aujourd'hui et qui sont en lien direct avec la crise de la peste porcine. Premièrement, l'interdiction du nourrissage des animaux : en effet celle-ci engendre une augmentation de la population de gibiers qui est nocive pour la biodiversité et qui conduit à des concentrations de populations propices à la transmission de maladies. Cette interdiction est proposée uniquement tant que la peste porcine sera active dans nos forêts. Deuxièmement, l'interdiction de lâché de petits gibiers : dans nos forêts le lâché de gros gibiers est interdit, mais pas de petits gibiers. Nous avons vu les conséquences que ça pouvait avoir aujourd'hui. Mesdames, Messieurs les membres du Collège, je voudrais vous demander la possibilité d'intégrer dans nos règlements de location les 14

propositions qui sont faites par ce collectif et, à l'avenir, lorsque nous renouvelerons les prochains baux, d'intégrer ces recommandations.

Monsieur MAGNUS - Nous les étudierons avec beaucoup d'intérêt.

Monsieur DEWORME – Je pense que notre référent en matière d'utilisation des forêts est le DNF, donc on prend souvent – pour ne pas dire toujours - son avis pour toute décision concernant l'utilisation des forêts qui doit être partagée entre toute une série d'utilisateurs. Les chasseurs en font partie et ont leur rôle d'ailleurs dans l'équilibre des forêts, mais j'entends qu'il y a 14 propositions. Le nourrissage, d'après mes informations toutes récentes, ne concerne pas du tout les chasses locales, et c'est vrai qu'il faut éviter le nourrissage parce que c'était polémique à un moment donné dans la lutte contre la peste porcine africaine. On se demandait s'il fallait nourrir les animaux de façon à ce qu'ils ne migrent pas et n'exportent donc pas la maladie. Finalement au niveau européen, l'explication d'interdire le nourrissage a été qu'effectivement, comme vous l'avez dit, la concentration autour des points de nourrissage favorisait la communication de la maladie parce qu'elle se transmet principalement par le groin des animaux. Donc la proximité des animaux aurait amené encore davantage de contamination. Voilà ce que je peux répondre aujourd'hui.

Madame FROGNET – Je suis déjà intervenue sur la chasse la fois précédente et je me réjouis d'entendre Pierre-Philippe se préoccuper de la même chose que moi. Je voudrais simplement dire que je m'abstiens encore cette fois-ci, ce qui est logique. Je ne rajouterai pas plus de chose.

Le Conseil communal décide par 28 voix pour et une abstention (Mme G.FROGNET) de relouer de gré à gré la chasse communale de Stockem, rue des Bruyères « Auf der Heckwies » d'une superficie de 13 hectares, moyennant le respect du cahier des charges, les clauses particulières transmises par le DNF et le paiement d'un loyer annuel indexé de 181 euros (hors précompte).

17. FABRIQUES D'ÉGLISES : Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église de Sterpenich.

Monsieur MAGNUS - Je l'ai déjà expliqué, ce sont toujours des sommes qui ne sont pas toujours mises au bon endroit, et que Monsieur LECOCQ doit rectifier.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'approuver La modification ci-dessus;

Décide d'approuver Le compte de la Fabrique d'église de Sterpenich après modification pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	13.387,27€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	13.079,58€
Recettes extraordinaires totales	2.531,67€
-dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	1.998,67€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.726,04€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7.937,13€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	533€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€

Recettes totales	15.918,94€
Dépenses totales	11.196,17€
Résultat comptable EXCEDENT	4.722,77€

18. FABRIQUES D'ÉGLISES : Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église de Barnich.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'approuver les modifications ci-dessus;

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de BARNICH pour l'exercice 2018:

Recettes ordinaires totales	11.620,76€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11.207,26€
Recettes extraordinaires totales	5.932,05€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	5.935,05€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.899,98€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.456,32€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	17.552,81€
Dépenses totales	11.356,30€
Résultat comptable EXCEDENT	6.196,51€

19. FABRIQUES D'ÉGLISE : Prorogation du délai d'approbation des comptes 2018 pour Saint-Martin, Toernich, Viville, Stockem et Udange.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la prorogation du délai d'approbation des comptes 2018 de 20 jours pour les Fabriques de Saint-Martin, Toernich, Viville, Stockem et Udange.

20. PLAN DE COHESION SOCIALE : Approbation du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025.

Madame LECOMTE – Un point sur ce dispositif qui est soutenu par la Région wallonne, donc les communes peuvent ou non s'y inscrire. C'est le troisième Plan de Cohésion Sociale, on est à la fois dans la continuité des deux précédents et dans le changement. Dans la continuité quant aux objectifs puisqu'il s'agit toujours bien évidemment de lutter contre la précarité, les inégalités, en favorisant l'accès aux droits fondamentaux pour tous. Le changement est d'abord un changement sur le plan législatif puisque le Parlement wallon a adopté en novembre 2018 de nouveaux textes relatifs au Plan de Cohésion Sociale sur la proposition de la Ministre DE BUE. Changement notoire, toutes les communes peuvent aujourd'hui se porter candidates à l'octroi d'un subside. Le Président promouvait 6 droits fondamentaux qui étaient développés à travers 4 axes – l'insertion professionnelle, l'accès à un logement, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, le retissage des liens sociaux intergénérationnels et interculturels. Le prochain, celui dont Madame KROKOS va nous parler, traite de 14 droits développés en 7 axes, où s'y ajoutent notamment le droit à la mobilité et le droit à l'alimentation. Un point éminemment important, c'est le montant annuel du subside qui se voit

nettement augmenté puisque le subside annuel s'élèvera à près de 80.000 €, alors que pour le plan précédent il avoisinait les 50.000 €, 48.556,29 € exactement. On n'a pas demandé d'explication quant au calcul étant donné que le subside est en nette augmentation.

Madame KROKOS – Je suis ici pour vous expliquer le nouveau Plan de Cohésion Sociale 2020-2025. Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je m'appelle Catherine KROKOS et j'occupe le poste de chef de projet/coordinatrice du Plan depuis octobre 2014. J'étais là pour l'ancien Plan mais par contre je n'étais pas là pour le tout premier Plan. Dans le cadre de ma présentation je vais vous présenter brièvement le décret, Madame LECOMTE a déjà dit les grandes lignes, je reviendrais sur quelques détails et je vous présenterais l'appel à projets du Plan de Cohésion Sociale, plus particulièrement les actions que nous voudrions mettre en place, qui va être présenté à la Région wallonne. Au niveau de la présentation du décret, il a été voté au Parlement wallon le 21 novembre 2018 et il définit la cohésion sociale comme suit : il s'agit de l'ensemble des processus individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux, et au bien-être économique social et culturel, et qui vise à construire ensemble une société solidaire et écoresponsable pour le bien-être de tous. Cette définition va être travaillée sur deux objectifs : d'un point de vue individuel, réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif à tous aux droits fondamentaux ; d'un point de vue collectif, contribuer à la construction d'une société solidaire écoresponsable pour le bien-être de tous. Pour y voir plus clair le décret prévoit donc 7 axes de travail : on peut y retrouver le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ; le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté ; le droit à la santé ; le droit à l'alimentation ; le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ; le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ; le droit à la mobilité. Tous ces axes de travail sont déclinés en multiples actions qui sont expliquées dans l'appel à projets du Plan de Cohésion Sociale et qui se mettent comme des arbres. Pour chaque action nous avons différentes actions qui répondent à ces axes de travail dans le but de recadrer les actions des Plans de Cohésion Sociale. C'était la volonté du cabinet, c'est recadrer le travail des PCS. Quand j'ai vu dans le décret tous les axes de travail, je me suis dit que je ne saurais pas répondre à tout. Quand on regarde, il y a 17 droits fondamentaux qui constituent notre société actuelle, même si notre enveloppe est généreusement augmentée, quand je vois le droit à la mobilité et le droit à la santé qui sont des problèmes structurels dans notre société, nous ne pouvons effectivement pas répondre à tout. Le but ici est de vraiment cibler les problématiques, les besoins de la commune, et voir avec notre équipe avec les moyens qui nous sont octroyés comment y répondre. Au niveau de l'appel à projets qui est sous le format exigé de la Région wallonne qui est très clair et permet à toutes les communes de parler le même dialogue. Nous avons dû faire un portrait d'Arlon, de mettre en avant les problématiques auxquelles Arlon est confrontée, et j'ai relisté ici les priorités pour les PCS 2020-2025. Nous aimerions travailler au niveau de l'égalité des chances entre les enfants, la synergie entre les services, la recherche d'emploi et de logement, la rupture de l'isolement social, le travail autour de la convivialité dans certains quartiers, et l'accueil de jour des personnes marginalisées. Pour répondre à ces priorités nous avons sélectionné une série d'actions qui sont légitimes au niveau de la Région wallonne. Il faut savoir que l'on a conservé certaines actions de notre ancien plan, nous en avons rajouté des autres et nous en avons supprimé. Au niveau des nouvelles actions du Plan de Cohésion Sociale, nous aimerions mettre en place un soutien scolaire solidaire qui sera des journées de remédiation, des journées d'études, avec des bénévoles comme encadrants ainsi que l'équipe éducative, pendant des moments propices. Nous allons cibler ces moments par rapport au calendrier scolaire, donc aux mois de décembre, de juin et de juillet, par rapport aux examens. L'idée est de donner un endroit aux étudiants, c'était vraiment la demande de certains jeunes au niveau d'Arlon ; l'aide individuelle à la recherche d'un logement : on le sait que le problème de logement est un problème structurel sur Arlon, donc ce que nous voulions faire c'est un accompagnement social via l'asbl Nos Logis. On aimerait bien mettre en place une convention de partenariat. Pour rappel l'asbl Nos Logis est une asbl de logements 'transit', les gens sont là pour un temps déterminé et nous aimerions proposer aux bénéficiaires de ces logements un

accompagnement social qui leur permettra de trouver un logement plus durable dans la longueur ; une nouvelle action est la facilitation de l'accès au sport en tant que participant : nous aimerions mettre ici un partenariat avec la Maison médicale 'Portes Sud' qui est centrée sur Arlon, et nous aimerions mettre en place des 'cours' de sport encadrés par une kiné. Le public cible serait les personnes âgées et les personnes avec des problèmes moteurs. Des personnes pour lesquelles les cours ne peuvent pas répondre à leurs besoins. Nous aimerions cibler une série de publics que l'on côtoie, qui aimeraient avoir une petite activité physique et qui seraient encadrés par une kiné, ce que l'on trouve vraiment important. Nous aimerions mettre en place une nouvelle action qui est la guidance au suivi thérapeutique pour publics spécifiques : cette action est un peu particulière, on a beaucoup parlé de chiffres et moi-même je vais vous parler de chiffres. Dans le cadre du décret il existe un article 20 qui est un subside supplémentaire auquel peut prétendre les Plans de Cohésion Sociaux. L'idée est de travailler en partenariat avec une asbl sur un sujet bien spécifique. Le cabinet a donc proposé toute une série d'actions auxquelles on peut répondre, et le subside sur Arlon est de 5.215,17 €. L'idée est de travailler avec l'Abri de nuit et proposer un accompagnement thérapeutique aux personnes le matin, accompagner les bénéficiaires et pour les aider au niveau des démarches médicales sociales. Par contre ce n'est pas l'équipe éducative du PCS qui va travailler là-dessus, c'est l'équipe de l'abri de nuit. Le PCS va avoir ici un rôle administratif, va suivre le subside, va mettre en place une convention et va s'assurer que le travail est effectué. Voilà la différence avec les autres actions que nous mettons en place. Nous avons décidé de conserver certaines actions qui pour nous répondent à un besoin au niveau de la population. Nous aimerions garder l'aide à la rédaction de CV, lettre de motivation : on ne se rend pas compte du nombre de demandes que l'on a de personnes qui ne savent pas écrire un CV ou une lettre de motivation malgré les opérateurs existants sur Arlon et malgré la réorientation. Nous ferons toujours l'organisation de 'Été Solidaire, je suis partenaire' qui est également un autre appel à projets auquel nous répondons chaque année et qui permet, avec la subvention, de subventionner des jobs d'étudiants, qui se déroulent ici au cimetière. L'idée des Étés Solidaires est vraiment de proposer à ces jeunes un job d'étudiant avec derrière la notion de solidarité, la notion de l'espace public ici dans le cimetière parce qu'ils doivent remettre au propre des anciennes parties du cimetière, et nous accompagnons chaque année les jeunes dans la rédaction de CV et lettres de motivation puisque les entretiens commencent à partir de l'âge de 15 ans. Souvent ils n'ont jamais fait de CV ni de lettre, donc comme nous participons au projet, nous mettons ça en plus pour les orienter. Ces jeunes sont souvent dans le milieu socio-économique défavorisé et souvent porteurs d'handicap donc ce sont des personnes dont l'accompagnement s'avère souvent nécessaire. Nous aimerions garder les activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance. Nous avons ici notre maison de quartier qui est située rue de la Meuse, 80B, qui brasse toute la journée beaucoup d'habitants du quartier de la Meuse, mais pas seulement. Nous avons également des habitants des autres entités d'Arlon. Nous voudrions garder toutes ces activités, que ça soit Halloween, la fête des voisins ou la Saint-Nicolas, pour donner un sentiment d'appartenance au quartier et dont le but serait de créer un comité de quartier qui permettrait de mettre en place toutes ces activités sans nous. Nous voudrions garder la facilitation à l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur. Depuis la création du deuxième Plan de Cohésion Sociale nous avons un partenariat assez riche avec la cellule Article 27 du Sud-Luxembourg, qui nous permet de proposer deux excursions à prix démocratique à de nombreuses associations sociales d'Arlon. Un public fragilisé et précarisé a accès à deux excursions à prix démocratique avec les articles 27 et la contribution du Plan de Cohésion Sociale au niveau de la mobilité et de l'organisation des excursions. Enfin, les activités de rencontre pour personnes isolées qui est l'activité qui nous prend le plus de temps. Il faut savoir que dans notre petite maison de quartier située rue de la Meuse, nous avons tous les jours une activité destinée aux adultes. Nous avons tous les jours des adultes de tranches d'âge différentes qui viennent, parce que ça commence à 21 ans et il y en a qui frôle les 90 ans. On les capte avec le jeu, que ce soit le Whist, la pétanque, le Scrabble, les activités culinaires créatives, etc. On essaye de mettre une activité marche en place toutes les semaines, donc tous les jours nous avons vraiment une activité. Je dis toujours que notre maison de quartier fait de l'intergénérationnelle non-induite par une activité ou par une institution, ça fait que parfois au Whist

on a un gamin de l'âge de 15-16 ans qu'on avait avant à l'école de devoirs qui vient nous dire bonjour et qui parle avec les personnes âgées. On brasse toute une série d'âge mais aussi toute une série de personnes provenant d'horizon différent donc nous avons beaucoup de gens du quartier, ce qui est logique, mais aussi des gens des villages limitrophes. Pour moi c'est donc l'activité la plus riche parce que ça répond à un énorme besoin auquel nous sommes confrontés qui est l'isolement des personnes, la resocialisation de ces personnes-là, et qui nous permet de mettre en place des activités comme ça à moindre coût. Ce n'est donc pas ces activités qui nous coutent et pour moi ce sont les plus importantes de tout le plan. A côté de toutes ces actions nous avons aussi un rôle de coordination : au niveau du nouveau plan nous avons donc souhaité garder certaines coordinations que nous faisons déjà, comme la plateforme logement, le projet Été Solidaire je suis partenaire, la réduction des risques lors de gros événements. Le service ESPAS et le service Prévention de la Ville d'Arlon mettent en place à chaque gros événement, que ce soit le Maitrank, le foot, la fin des examens, un dispositif que l'on appelle Relax Zone pour lequel nous sommes partenaires tant humains que financiers. Nous sommes présents et comptons continuer à travailler autour de la réduction des risques. La gestion de l'équipe éducative de l'École de Devoirs : dans le cadre de notre maison de quartier nous avons également une école de devoirs qui brasse énormément de jeunes dont les problématiques sont multiples, et la concertation clinique Radarel, qui est une concertation clinique que nous faisons une fois par mois, qui rassemble plusieurs opérateurs sur la Ville d'Arlon, et nous travaillons avec eux. Nous parlons de bénéficiaires qui ont donné leur accord par écrit et nous essayons de leur trouver le meilleur trajet de soins. Lorsque je parle de soins, je parle de tout ce qui est santé, mais aussi de logement, de situation financière, etc. On essaye de trouver la meilleure réponse à toutes ces problématiques. Voilà les grandes lignes, j'ai essayé d'être très brève et complète. Je vous remercie de votre attention et je suis disposée à répondre à vos questions.

Monsieur MAGNUS - Merci à Madame KROKOS pour le travail important. Je sais que ça coute un investissement complet.

Madame BLEROT – Merci Madame KROKOS pour tout votre travail au quotidien et toutes les perspectives ambitieuses que vous nous proposez ce soir. J'ai juste deux petites questions, la première concerne l'accompagnement scolaire. Dans quelle mesure collaborez-vous avec le CPAS qui a aussi un programme d'aide aux devoirs, et éventuellement aussi avec les écoles et PMS pour avoir une action intégrée ? Ma deuxième question concerne la maison de quartier : au niveau de la gestion j'aurais aimé savoir de quelle manière les habitants prennent part à la gestion collective de cette maison de quartier ?

Madame KROKOS – Au niveau du soutien scolaire, il faut savoir que nous gérons l'école des devoirs au niveau de ce quartier-là, nous avons donc déjà beaucoup de partenariats avec les écoles. Maintenant nous accueillons les écoles de tout horizon et on va jusque 15 ans. Si je ne me trompe, le CPAS va jusque 12 ans, donc nous allons plus loin dans le soutien scolaire. Au niveau du CPAS c'est vraiment une école de devoirs qui accueille les enfants des parents bénéficiaires du CPAS ; nous sommes ouverts à tout le monde. Maintenant, au niveau du soutien scolaire, c'est quelque chose de différent : il y aura bien sûr un lien avec l'école de devoirs puisque nous y avons des partenariats avec les écoles, mais il y a également des bénévoles qui donnent de leur temps et qui sont prêts de nouveau à encadrer des jeunes pendant ces matinées et après-midis de remédiation. Maintenant, au niveau des PMS, j'avoue que je n'ai pas de partenariat concret comme cela, mais encore aujourd'hui j'ai eu un appel de la dame de l'INDA qui me demandait exactement comment marchait l'école de devoirs, comment des enfants peuvent être inscrits, et j'ai répondu. Ce que l'on ne fait pas, c'est une énorme pub parce qu'on a des places limitées. Pour la deuxième question, au niveau habitants de quartier, certains sont comme chez eux, qui vont même faire le café et chercher le lait. Certains sont plus réservés et que l'on voit juste à de gros événements, mais nous avons comme ça un petit groupe de personnes qui s'approprient la maison de quartier. Nous avons déjà eu des demandes pour louer les locaux pour des communions ou des événements festifs. J'ai toujours dit d'adresser la demande au

Collège, ça n'avait pas été fait mais j'émets quand même une réserve sur le sujet puisqu'il y a quand même dedans du matériel pédagogique, tout le matériel de l'école de devoirs, etc. Pour moi ce n'est pas une salle de fête pour autant. Même si nous y mettons des événements festifs c'est toujours encadré quand même par des salariés de la ville.

Madame NEUBERG – Merci Madame KROKOS, votre exposé est toujours très clair et ça a toujours été le cas donc merci beaucoup pour ces explications. Je vais d'abord commencer par une question pratique : de mémoire, dans le programme du MR, vous avez proposé de rattacher les affaires sociales avec le CPAS. Aujourd'hui je me dis, en entendant les propos de Madame KROKOS, que ça aurait été une bonne initiative pour cette nouvelle coalition. Je comprends que ce n'est pas le cas, mais justement je voulais savoir s'il y avait de nouvelles 'synergies' ? C'est vrai qu'entre le CPAS qui a sa propre école de devoirs et qui avait elle-même été dédoublée, j'entends que vous avez une très forte demande. Est-ce que vous faites également appel à des bénévoles extérieurs, comme c'est le cas au CPAS ? Nous avons entre autre d'anciennes institutrices, des personnes qui sont prêtes à donner de leur temps puisque vous dites vous-même qu'il y a pas mal d'enfants à coordonner, en tout cas au niveau du soutien. Au niveau du soutien scolaire également, je pense que Madame GOURDANGE nous avait expliqué qu'au niveau de la bibliothèque ils organisaient des sessions de blocus, donc est-ce que vous avez par exemple une collaboration avec la bibliothèque qui s'est mise en place à ce niveau-là ? J'entendais également la préparation des CV, des lettres de motivation, etc. Est-ce que vous conseillez sur la manière de les faire ? Est-ce qu'également vous collaborez avec l'Espace Public Numérique qui pourrait justement apprendre à mettre en forme ce type de document et répondre aux demandes des futurs employeurs éventuellement ?

Madame KROKOS – Pour la question des bénévoles, oui nous en avons mais c'est majoritairement l'équipe éducative qui s'occupe des jeunes parce que derrière le travail, le soutien scolaire c'est une chose, mais nous avons derrière un travail d'accompagnement parfois avec certaines familles. J'insiste vraiment qu'il y ait des éducateurs et nous avons également une assistante sociale pour l'instant dans l'équipe qui permet ces accompagnements. Au niveau de la bibliothèque, je vous avoue que nous n'en avons pas parlé avec Marianne des différentes collaborations.

Monsieur MAGNUS – Vous n'avez pas parlé à Marianne de ce sujet-là mais je sais bien que vous collaborez beaucoup avec la bibliothèque.

Madame KROKOS - C'est clair, parce qu'on essaye d'amener une ou deux fois par an les enfants à la bibliothèque, on travaille en partenariat avec la bibliothèque sur d'autres projets comme par exemple le projet autour de la parentalité. Au niveau de l'EPN, je vous avoue que le public qui vient, on s'occupe nous-mêmes des jeunes parce que ce sont des jeunes que l'on a souvent encadrés quand ils étaient plus petits donc on connaît un peu le contexte familial. On les a pris aux Étés solidaires donc on ne les réoriente pas, à part chez Infor Jeunes parfois. Pour l'EPN j'oriente toujours, j'ai la brochure de l'EPN, et pour les personnes qui ne savent pas du tout se servir d'un ordinateur ou certaines personnes âgées bénéficiaires, là je les oriente vers l'EPN.

Madame NEUBERG - C'était plus sur le 'support technique' au niveau de l'EPN. Il y a le Conseil évidemment mais vous avez à disposition les ordinateurs et les imprimantes éventuellement, c'est donc un support en plus. Pour la bibliothèque je vous encourage peut-être à davantage creuser l'option d'un local plus grand pour le soutien scolaire, parce que nous avons vu au CPAS durant les six dernières années qu'avec un accompagnement des enfants, vous arrivez à des résultats formidables pour des familles dépourvues à cette aide-là. Le CPAS vient vraiment en soutien et je vous encourage à continuer dans cette voie-là.

Madame LECOMTE – Madame NEUBERG, je pensais que vous demandiez pourquoi nous n'avions pas délégué au CPAS et la réception de la subvention ainsi que l'organisation dudit plan, comme ça peut être prévu, parce que ce n'est pas le cas non plus.

Madame NEUBERG - Durant la période électorale, chacun étudie le programme des autres, et de mémoire vous aviez dans votre propre programme au MR proposé que la présidence du CPAS hérite des affaires sociales, le PCS en faisant partie. Pourquoi ne pas avoir rattaché cette fonction-là spécifique au sein du CPAS ?

Madame LECOMTE - On a simplement repris les compétences telles qu'elles étaient dévolues précédemment. Mais je ne comprends pas bien, vous pensiez que l'on souhaitait que le PCS soit dans l'escarcelle du président du CPAS ?

Madame NEUBERG - Les affaires sociales en général. Le PCS dépend des affaires sociales, en tout cas c'était comme ça dans la précédente législature, donc de mémoire, dans votre programme, c'était le cas de vouloir rattacher les deux.

Madame LECOMTE – C'est le cas. Les affaires sociales relèvent de ma compétence, et le CPAS aussi.

Monsieur DEWORME – Je pense que ce qui est important, c'est ce qu'on a entendu, c'est ce Plan de Cohésion Sociale qui est ambitieux, bien structuré et - le plus important en tant que président de CPAS - qui a un encrage géographique, parce que c'est la réalité sociale d'Arlon. Le CPAS est compétent sur l'ensemble du territoire, et pourtant il y a certains quartiers – je ne veux stigmatiser personne – où se trouve quand même concentrée une pauvreté des problèmes sociaux multiples de façon beaucoup plus nette qu'ailleurs. Je vois dans l'intérêt de ce PCS et son implantation dans le quartier de la Meuse – citons-le – un intérêt et un avantage de par la proximité que ce plan peut apporter à la population dont on parle.

Madame NEUBERG - Je n'en disconviens pas, c'était simplement une question. C'est tout à fait logique, et c'est même plus valorisant d'avoir en plus d'un CPAS un PCS implanté dans ce quartier.

Monsieur DEWORME - Pour répondre plus précisément à votre question, est-ce que chemin faisant au cours de la législature et par les synergies que l'on va développer inmanquablement avec le PCS de la ville, on va s'orienter vers une autre organisation des choses. Rien n'est impossible. Je pense qu'il y a des synergies que l'on peut trouver, notamment en matière de logement. Je pense que la création d'une cellule logement qui doit permettre, en collaboration avec notamment Nos Logis et d'autres intervenants aussi du côté des Habitations Sud Luxembourg, de développer un service à la population dans lequel le PCS serait donc évidemment partenaire. C'est certainement un projet qui est intéressant de mener et de rassembler les compétences de façon plus précise. On verra, on travaille, on découvre aussi un peu Madame KROKOS et l'équipe, et chemin faisant nous verrons où nous allons dans la collaboration. Si éventuellement, à un moment donné, il doit y avoir une modification, ça fera l'objet d'une décision du Collège. On ne rejette pas l'idée. Le rôle du CPAS est bien connu, le PCS évolue au fur et à mesure des différents plans successifs quinquennaux. Ils sont effectivement complémentaires mais il faut travailler cette complémentarité.

Madame SCHMIT – Je tiens à remercier Catherine pour la qualité de son exposé et de son travail au quotidien, parce que j'ai la chance de travailler régulièrement avec elle. Ma question a été abordée, parce que je me demandais justement pourquoi il n'y avait pas plus de synergies concrètes avec le CPAS, vu que le décret le prévoyait, mais j'ai eu quand même une réponse dans les grandes lignes donc je vous remercie.

Madame NEYENS-LAMESCH – Je voulais d’abord remercier Madame KROKOS effectivement pour son exposé et pour son travail, mais ma question portait sur le soutien scolaire solidaire donc j’ai eu une partie de mes réponses. Je voulais juste savoir si c’était un complément par rapport à l’école de devoirs que vous avez actuellement ?

Madame KROKOS - Oui, effectivement, c’est quelque chose que l’on ne mettait pas vraiment en place. On va faire un projet-pilote aux mois de juin et juillet et on concrétisera pour l’année prochaine puisque de toute façon le Plan entre en action en 2020.

Madame NEYENS-LAMESCH - Est-ce que ça s’adresse à un public plus large ? Vous parliez de 15 ans, est-ce que c’est au-delà ?

Madame KROKOS – C’est jusque 15 ans, donc jusqu’à la 3^{ème} secondaire, pour que l’équipe éducative puisse suivre également dans la matière.

Madame NEYENS-LAMESCH – Et donc pour faire peut-être de la remédiation plus de fond ?

Madame KROKOS - Je ferais une communication plus large parce que je pense que ça répondra à beaucoup de demandes. Je ne ciblerais pas.

Monsieur TRIFFAUX – En quoi consiste le soutien scolaire solidaire ? Qu’y a-t’il de plus par rapport à l’école des devoirs ?

Madame KROKOS - L’école de devoirs se déroule pendant la période scolaire et on ne fait pas vraiment d’études de remédiation pour les examens. On cible vraiment ici les périodes d’examens de décembre, juin et juillet, ce que nous ne faisons pas dans le cadre d’une école de devoirs. On s’adresse ici à quelque chose de différent. Ce seront plus des adolescents qui viendront et non pas des enfants, ils auront entre 12 et 15 ans.

Madame DE GREEF – C’est un projet tellement ambitieux et les différentes actions qui sont mises en place ou qui vont l’être le sont toutes autant les unes que les autres. On a souvent répondu à mes questions mais plus particulièrement, que fait-on des jeunes qui ont plus de 15 ans ? Pour cette période d’examen, ce soutien scolaire est encadré par des éducateurs, des assistants sociaux mais aussi des bénévoles. Est-ce que ce sont des personnes qui sont choisies en fonction de leurs compétences didactique ou juste sur leur bonne volonté qui est déjà très bien ?

Madame KROKOS - Actuellement il y a déjà des bénévoles à l’école de devoirs, donc là j’ouvre à tout le monde. Je demande juste un extrait du casier judiciaire et ce n’est pas spécialement des personnes qui viennent du monde de l’enseignement. Maintenant, pour ces remédiations, je vais essayer d’avoir des anciens professeurs.

Madame DE GREEF - Vous ne faites pas appel éventuellement à des étudiants de Haute Ecole ?

Madame KROKOS - Si, on pourrait, notamment des assistants sociaux. Ce projet est encore en construction. En fait l’appel à projet est rendu comme cela, et au cours du Plan on peut modifier, rajouter ou supprimer des actions. Nous avons tout un panel d’actions avec lequel on peut travailler pour ces six prochaines années. Comme Monsieur DEWORME le disait, tout peut être modifié et l’action sociale évolue avec la société, donc va évoluer avec la ville d’Arlon. On ne doit pas rester figé sur quelques actions, il faut que ça évolue avec la commune.

Monsieur KERGER – J’ai lu avec attention le Plan de Cohésion Sociale cet après-midi, et j’ai vraiment été impressionné par ce qui s’y trouve, et aussi par le fait que j’étais partiellement ignorant

de ce qui se faisait. Je dois vous dire honnêtement, j'étais ignorant de nombreuses activités et j'admire vraiment votre plan qui est bien structuré de façon scientifique. J'ai une question : le point 5.5.1 'Activités de rencontre pour personnes isolées', vous dites que l'on fait cela dans un des quartiers défavorisés ou qui pose plus de problème, etc. Comment amenez-vous ou comment faites-vous pour amener des gens d'autres quartiers d'Arlon là-bas, que ce soit par la promotion ou bien même d'un point de vue technique et pratique?

Madame KROKOS – Il y a quelque chose de génial chez nous c'est qu'on a un groupe de personnes âgées isolées et c'est le bouche-à-oreille qui fait que le groupe se fournit. On a une trentaine de personnes âgées qui sont tout le temps là. Maintenant c'est vrai que pour le quartier de la Meuse je vous avoue que c'était un vrai combat. Comment sont-ils au courant de nos activités ? C'est par les activités collectives, donc le bouche-à-oreille, la promotion des grandes activités, j'ai déjà fait un peu de pub sur les réseaux sociaux et par les canaux traditionnels de la ville. J'ai déjà fait des articles dans le bulletin communal mais ce qui marche le mieux c'est le bouche-à-oreille et les opérateurs qui nous envoient certains bénéficiaires également. Au niveau des associations, par exemple Le Tremplin, on travaille beaucoup avec eux, ils nous envoient des bénéficiaires par exemple. Mais il est vrai que nous ne faisons pas de grosse propagande, pour des questions de moyens.

Madame FROGNET – Merci de votre enthousiasme, c'est gai de vous entendre. Je ne me rends pas compte à combien de travailleurs vous êtes dans votre équipe ?

Madame KROKOS – Au niveau du plan, vu le subsidie, on est deux et demi qui nous occupons principalement des activités du PCS. Au niveau du service de manière générale, nous sommes quatre. On a donc en plus l'école de devoirs à gérer où nous avons un temps plein contre un premier emploi que l'on appelle ça, donc c'est un contrat entièrement subventionné par la Région wallonne. Le subsidie suit le salaire de l'agent, et nous avons un mi-temps supplémentaire de la ville. Au total nous sommes donc quatre.

Madame FROGNET - Si vous aviez un vœu à émettre, lequel serait-ce par rapport au travail que vous faites déjà et qu'on pourrait peut-être espérer vous apporter à l'avenir ?

Madame KROKOS – Honnêtement, en tant que maman, c'est l'égalité des chances entre les enfants, sans hésiter.

Madame LECOMTE – Juste pour préciser que l'école des devoirs est aussi subsidiée par l'ONE.

Madame KROKOS – Effectivement il y a un petit subsidie de 7.000 € de l'ONE qui est attribué pour les frais de fonctionnement et qui ne contribue pas aux frais de personnel.

Monsieur KIAME – Je suis très content d'entendre le Plan de Cohésion sociale que vous avez. Je trouve que c'est un travail colossal à faire en sorte qu'il continue comme ça. Un truc qui me touche beaucoup, ainsi que mon collègue Monsieur KERGER, est les personnes isolées que vous êtes en train d'aider dans le quartier de la Meuse. Il n'y en a pas que dans ce quartier et il faut qu'on pense dans le futur à faire la Maison des Aînés. Les gens isolés sont partout, ils sont tristes chez eux et personne ne s'en occupe. Il faut trouver comment les isoler de chez eux, les amener dans un endroit qui s'appelle la Maison du Quartier chez vous ou bien un jour, j'espère, la Maison des Aînés, pour que ces gens-là puissent revivre de nouveau et continuer leur vie correctement. Tout aide que nous pouvons vous fournir ou personnellement, nous sommes tous prêts pour cela. Nos enfants doivent tous être égaux dans cette vie-là, d'avoir tous les moyens et les facilités de pouvoir y arriver un jour. Par exemple je viens du Liban, je suis arrivé en Belgique et j'ai vu que nous étions tous presque les mêmes à la Faculté en 1994-95-96. Nous avons tous les mêmes capacités d'y arriver, alors que ça n'était pas le cas au Liban. Actuellement on voit de plus en plus classe pauvre et classe riche, et que

la classe moyenne disparaît. Votre présence est plus que capitale au sein de notre ville et on est tous là pour vous aider. Franchement, bravo !

Monsieur DEWORME – Pour répondre à Monsieur KIAME qui se soucie beaucoup de l'isolement des personnes âgées, et c'est vrai que c'est un problème social majeur dans notre société, je pense aussi comme lui. Pas plus tard que vendredi j'ai rencontré des responsables de la Croix Rouge, qui mobilise énormément de bénévoles, et ils ont notamment un projet qui s'appelle Estia et qui est un projet de visites à domicile qu'ils réalisent avec des bénévoles. Ces visites sont basées sur le soutien à caractère psychologique, ils ne sont pas là pour faire les courses, même si rien ne les empêche vraiment. Le projet Estia est un projet de contact humain entre des bénévoles et des personnes âgées isolées. Ils ont une grande liste d'attente à la Maison de Repos, vous le savez bien, j'aimais bien entrer en contact avec eux parce qu'une des raisons pour laquelle les personnes âgées souhaitent rentrer en maison de repos, c'est souvent l'isolement et la crainte justement de vivre seuls. J'ai donc pris ce contact privilégié avec eux et nous travaillons d'un commun accord sur ce projet Estia de façon à mettre en contact les personnes de la liste d'attente qui sont souvent isolées, même si ce n'est pas une liste exhaustive, et les bénévoles de la Croix Rouge qui sont sensibles à ces problématiques-là. Le PCS remplit ce rôle mais il y a d'autres acteurs sur la place d'Arlon qui sont sensibles à cela et qui agissent.

C'est une discussion qui mérite d'être continuée à mener au sein de nos différentes instances.

Madame NEUBERG – Il y a également le centre d'accueil de jour de la Maison de Repos qui ne sert pas uniquement à accueillir des personnes qui sont dans le besoin. Il sert également parfois à amener des personnes qui seraient isolées dans les villages, et c'est le rôle social de cet accueil de jour.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide de prolonger le Plan de Cohésion Sociale tel que décrit dans les annexes du rapport au Conseil pour la durée suivante 2020-2025 ;

Désigne Mme Catherine KROKOS, Chef de projet pour le Plan de Cohésion Sociale pour le PCS3 à temps plein.

21. SERVICE JURIDIQUE : Modification de l'article 21 du Règlement général de police relatif à la mendicité.

Monsieur MAGNUS – Nous avons dans notre règlement général de police un article 21 sur la mendicité et nous avons voulu préciser ce qui est repris dans les paragraphes 1 et 2 de l'ancien règlement général qui termine par ceci : « il est interdit de harceler les passants ». On parle ici des mendiants ou les automobilistes de perturber la circulation, de sonner aux portes pour importuner les habitants, d'entraver l'entrée d'immeubles, édifices publics ou privés ainsi que l'accès à un commerce. En parallèle à tout ce qui vient d'être dit on souhaite encadrer le phénomène des vraies personnes qui sont obligées d'effectuer la mendicité pour pouvoir survivre, et ceci par tous les temps, aussi bien en été qu'en hiver. Nous souhaitons, avec Hélène KERGENMEYER, avec le PCS, faire en sorte que de plus en plus de personnes puissent être encadrées par l'ensemble des services sociaux que nous avons ici dans notre ville. Néanmoins nous estimons qu'au niveau de la mendicité à proprement parlé il faut plus l'encadrer, c'est pourquoi nous avons prévu des paragraphes qui sont un peu modifiés, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, et surtout le paragraphe 3 qui dit « la mendicité est interdite à l'occasion des manifestations spécifiques suivantes : sur le marché de Noël, les marchés hebdomadaires ainsi que lors des fêtes et kermesses locales, pendant la durée aux endroits du domaine public où elles se

déroulent ; elle est interdite sur les terrasses des établissements Horeca ; elle est interdite sur toute la longueur de la façade des bâtiments abritant les commerces et établissements bancaires, ainsi que sur une distance de 10 mètres de part et d'autre des dits bâtiments, des distributeurs automatiques situés sur la voie publique, et sans préjudice des peines prévues par le présent règlement et des mesures de police administratives, le cas échéant nécessaire, les contrevenants – chose peut-être la plus importante – aux dispositions du présent règlement sont orientés vers le service de cohésion sociale et le service ESPAS qui fournissent à ceux-ci sur base volontaire une information quant à l'aide sociale en vigueur ainsi qu'une assistante notamment aux démarches administratives que nécessitent leur situation ». Ici, c'est pour encadrer ce phénomène de la mendicité pour le réglementer que nous vous proposons cette modification de l'article 21.

Monsieur GAUDRON – Je vous avoue que lorsque le groupe ECOLO a pu prendre connaissance de ce point, nous étions assez dérangés. Si on regarde la législation en vigueur, depuis 1993, la mendicité n'est plus considérée comme un délit, et l'impression que donne votre modification du règlement c'est d'indirectement vouloir assimiler tout de même la mendicité à un éventuel délit. Or j'estime que les policiers ont bien mieux à faire que de traquer les pauvres de notre commune, et s'il y a des comportements qui posent problème, il faut agir. Par rapport aux comportements qui posent problème nous avons déjà outillé au niveau de notre règlement, et on a plutôt l'impression que c'est une volonté de pouvoir interdire d'une manière ou d'une autre la mendicité, si on regarde la liste de toutes les interdictions que vous voulez mettre. Je voudrais qu'on me dise où pourra-t-on encore mendier par exemple dans le centre d'Arlon quand on voit l'ensemble des interdictions que vous proposez. On ne veut pas nier le fait qu'il peut y avoir des comportements débordants et problématiques, mais par rapport à cela notre règlement de police nous permet déjà d'agir. On vous rejoint dans votre attendu 'Attendu que la ville d'Arlon reste confrontée à un accroissement du phénomène de la mendicité comme en témoignent les rapports des policiers, les interpellations citoyennes ainsi que les doléances de commerçants' et on entend bien cela, mais pour nous ce n'est pas lié à la mendicité. C'est lié à une explosion des inégalités et des personnes en difficulté, et j'ai envie de vous dire que la solution n'est pas celle que vous proposez. La solution est de mettre les moyens par rapport à cette situation, et on le voyait, pas plus tard que tout à l'heure dans le compte, que le CPAS d'Arlon a 116 € par habitant. Le Closter – les communes qui sont les plus proches de nous en région wallonne – a 137 € par habitant. Ça représente une différence de 21 €, ce qui n'a l'air de rien, mais multipliés par 30.000 habitants, cela représente 630.000 € par an. Pourquoi est-ce qu'on ne donne pas à Monsieur le Président du CPAS les moyens nécessaires à une politique sociale forte, plutôt que de vouloir traquer les pauvres, et qui permettraient de réguler un plus grand nombre de difficultés que rencontrent ces pauvres gens ?

Monsieur MAGNUS - C'est un sujet délicat parce que si je vous répons sur la vraie réalité de celle qui se passe à Arlon, ce n'est pas celle que vous décrivez. Est-ce que vous avez déjà vu la personne qui est à la banque en face ? Elle n'agresse personne, mais quand je demande à la police pour aller lui demander de s'éloigner un peu de la porte d'entrée qui se trouve à côté des distributeurs, elle me dit qu'ils n'ont aucun moyen légal de la faire bouger d'endroit. Elle n'est pas alcoolisée, elle ne boit pas sur la voie publique, ... Ils n'ont pas de moyen nécessaire, mais avec ceci ils pourront le faire. Ce n'est pas tous les mendiants, c'est pour cela que j'aime faire cette différence, car certains viennent en voiture, on les dépose le matin et on vient les reprendre le soir. Vous trouvez ça normal ?

Monsieur GAUDRON - C'est déjà illégal, la police peut traquer ces faits-là.

Monsieur MAGNUS - Sur base de quoi ?

Monsieur GAUDRON - La traite des êtres humains.

Monsieur MAGNUS - Quand vous le voyez, vous n'avez pas l'impression qu'il est traqué.

Monsieur GAUDRON - Vous l'avez dit vous-même, ce sont des bandes criminelles, et la police a le droit d'agir.

Monsieur MAGNUS - Notre volonté est de leur rendre le travail de plus en plus difficile et de les déranger dans le travail qu'ils sont en train de faire. Par contre, les vraies personnes qui ont véritablement besoin d'aide, nous venons d'entendre durant 45 min le travail du PCS qui a été salué par l'ensemble des Conseillers. Dès qu'il y a un problème il faut pouvoir aider ces personnes-là – je pense à Hélène KERGENMEYER – et être proactifs, et c'est pour cela que nous le rappelons dans nos attendus de notre décision. Mais aujourd'hui tous les commerçants dans la Grand-rue nous le disent, ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent, déposées par les mêmes personnes et nous n'avons plus envie de les voir à ces endroits-là. Si vous me dites 'où vont-ils pouvoir aller?', je vous réponds que s'ils ne savent plus aller nulle part - je ne parle pas des mendiants qui sont vraiment dans la difficulté - et bien tant mieux !

Monsieur GAUDRON - Le problème est que ça les touche tous, aussi bien ceux que vous citez que les autres.

Monsieur MAGNUS - Non parce que je crois que ceux que l'on a vraiment envie d'aider, on continuera à les aider comme on le fait pour l'instant. C'est notre vraie volonté. Si vous deviez avoir un jour quelqu'un qui devait vraiment mendier pour pouvoir avoir quelques sous le soir et que l'on aurait mis de côté, vous pouvez me le dire et je ferais quelque chose. Mais pas ce qui se passe pour l'instant. Quand j'ai des gens qui viennent, qui ont été cherchés de l'argent aux distributeurs, ce ne sont pas nécessairement des gens qui ont des moyens financiers importants. Quand ils me disent 'Ecoutez, je ne savais pas faire autrement parce que cette personne était insistante', je trouve que là aussi il y a une justice sociale à aider la personne qui va chercher ses 20 € au distributeur, et c'est probablement l'argent qu'elle a besoin pour un jour ou deux. Je parle peut-être un peu sous l'émotion mais c'est en tout cas ce que je vois ici en face régulièrement et ce qui m'est souvent rapporté.

Monsieur DEWORME - Pour aller dans le sens de ce que dit Monsieur MAGNUS, je doute qu'il y ait des gens qui mendient pour manger... La porte du CPAS est toujours ouverte, nous pouvons accorder immédiatement des aides directes, que ce soit en nourriture, éventuellement en espèces. Par contre lorsque l'on pousse la porte du CPAS il y a toujours une enquête sociale. Si on est vraiment dans la difficulté, l'enquête sociale le montrera et l'aide sera évidemment accordée sur un simple coup de téléphone, d'ailleurs. En général, lorsqu'il y a un dossier urgent, le Président est autorisé à accorder l'aide immédiatement, et c'est ce qui se passe régulièrement, mais jamais avec des mendiants que l'on connaît en ville. J'ai effectivement un gros doute sur le véritable besoin qu'ont ces personnes de mendier pour vivre, je n'y crois pas non plus.

Monsieur WALTZING - Je suis un peu étonné de la réflexion de Monsieur GAUDRON mais je suis surtout déçu qu'Hélène KERGENMEYER ne soit pas ici justement, parce qu'elle aurait répondu avec son cœur et ses tripes car elle le vit au quotidien. Lorsque j'ai été fraîchement élu, j'ai été la trouver et je lui ai dit 'Hélène, j'aimerais bien visiter l'abri de nuit pour voir ce que c'est'. Elle me dit 'C'est dingue, tu es le premier élu à vouloir voir. Il y a bien des élus qui ont vu les murs mais pas voir les malheureux qui sont là, et de quoi on essaye de les sortir'. Il est très difficile de parler d'un sujet que l'on ne vit pas, donc à partir du moment où je vois qu'Hélène a participé à la rédaction de ce texte-là, je me dis que je suis à 100 % aligné avec le texte qui est rédigé. Quand on voit effectivement qu'il y a des mendiants qui ne mendient pas parce qu'ils ont faim, que par contre d'autres doivent être pris par la main et que le texte indique clairement que l'on va les orienter vers le service de cohésion sociale, je dis Bravo Hélène !

Madame FROGNET – Je peux témoigner parce que je vis au centre-ville, je vois tous les jours la mendicité et je ne la subis pas ! Vous parlez par exemple du mendiant avec son chien, alors je suis

d'accord qu'il y a une personne dans le centre-ville qui est là avec un chien effrayant, une espèce de chien gris avec les yeux qui pendouillent, seulement il ne mendie pas du tout. Je ne sais pas sur base de quoi vous allez le faire sortir de la grand-rue parce que le problème est en fait son chien, pas lui. Il ne mendie pas donc vous pouvez déjà le rayer de votre liste. Vous n'allez pas régler le problème de ce chien qui fait peur, où je crois toujours qu'il va manger le mien. Le monsieur qui est devant la banque, je le connais aussi parce que je le vis tous les jours. Depuis pas longtemps il vient près de moi, me sert la main et me fait la bise, donc je ne vois pas en quoi cette personne est un problème étant donné qu'il est autrement plus sympathique que vous ne pouvez le penser. Simplement moi, en effet je n'ai pas visité l'abri de nuit, mais je donne volontiers aux mendiants, je leur parle, je les regarde, je leur dis bonjour, je vais au petit GB, je fais des courses pour eux quand ils ont besoin, éventuellement ils ont faim, ils ont soif, etc. Mon mari Fabien leur offre volontiers une bouteille d'eau en été parce qu'il y en a qui tourne de l'œil tellement que c'est pénible. Je pense donc que la mendicité, on la connaît, et je suis comme Romain, je ne peux pas voter ce règlement sur base de propos que vous tenez et que je trouve injuste.

Monsieur MAGNUS - Il faut savoir qu'un règlement ne vise pas une seule personne, nous prenons des exemples. Vous parlez de cette personne avec son chien, mais ce n'est pas cette personne-là qui est visée de manière générale. Un règlement doit s'appliquer aujourd'hui et également demain.

Monsieur GAUDRON – J'entends bien et je partage les propos de Monsieur DEWORME sur le fait que la porte du CPAS est ouverte, je n'ai aucun souci avec ça. Par contre il faut se rendre compte que dans notre société aujourd'hui il y a des personnes qui sont en dehors de tout ce monde institutionnel qui veut et qui peut les aider, mais dans lequel ils ne se retrouvent plus. Ce sont aussi ces personnes-là qui peuvent se retrouver dans la rue à demander des pièces.

Monsieur DEWORME – C'est vrai que ça peut empêcher certaines personnes à pousser la porte, mais c'est pour cela qu'il y a aussi avec ESPAS et Hélène KERGENMEYER, des éducateurs de rue et des gens qui sont justement en contact avec le terrain et qui sont là pour repérer éventuellement ces cas plus difficiles de décrochage avec la société et ses institutions.

Monsieur MAGNUS - Nous sommes tout à fait d'accord avec cela, il faut aider ces gens-là.

Le Conseil communal, par 22 voix pour et 7 voix contre (Mme G.FROGNET, Mme I.CHAMPLUVIER, M J-M.LAMBERT, Mme M. De GREEF, M M.LAQLII, M R.GAUDRON, Mme V.WAGNER), décide de modifier l'article 21 du Règlement général de police de la Ville d'Arlon comme suit :

Article 21 – Mendicité

§1. Au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre par :

Mendicité, le fait de demander aide et assistance au public sous forme d'aumônes ou le fait de dissimuler la demande d'aumône sous le prétexte d'offrir un service tel que la vente d'objets, de journaux ou de périodiques.

§2. Est interdit, sur l'ensemble du domaine public, et de façon permanente le fait de:

- mendier avec une agressivité physique ou verbale,
- mendier accompagné d'un chien réputé dangereux ou considéré comme dangereux au sens de l'article 30 du présent règlement,
- mendier en entravant la progression des passants,
- mendier à l'entrée des édifices publics ou privés en entravant l'accès,
- mendier sur les voies de circulation et les carrefours routiers,
- mendier en réseau organisé au sens des articles 433 ter à 433 septies du Code pénal,

§3. La mendicité est également interdite à l'occasion des manifestations spécifiques suivantes: le marché de Noël, les marchés hebdomadaires ainsi que lors des fêtes et kermesses locales, pendant la durée et aux endroits du domaine public où elles se déroulent.

§4. La mendicité est interdite sur les terrasses des établissements Horeca.

§5. La mendicité est interdite sur toute la longueur de la façade des bâtiments abritant des commerces et établissements bancaires, ainsi que sur une distance de 10 mètres de part et d'autre desdits bâtiments.

§6. La mendicité est interdite sur une distance de 10 mètres de part et d'autre des distributeurs automatiques situés sur la voie publique.

§7. Sans préjudice des peines prévues par le présent règlement et des mesures de police administrative le cas échéant nécessaires, les contrevenants aux dispositions du présent règlement sont orientés vers le service de Cohésion sociale et ESPAS qui fournissent à ceux-ci, sur base volontaire, une information quant à l'aide sociale en vigueur, ainsi qu'une assistance, notamment quant aux démarches administratives que nécessite leur situation.

22. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale ORES ASSETS : Approbation des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver, tous les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 mai 2019 de l'Intercommunale ORES ASSETS :

1. Présentation du rapport annuel 2018
 2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 :
 - *Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prise de participation
 - *Présentation du rapport du réviseur
 - *Approbation des comptes statutaires d'Ores Assets arrêtés au 31 décembre 2018 et de l'affectation du résultat ;
 3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018
 4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2018
 5. Constitution de la filiale d'Ores Assets en vue d'exercer les activités de « contact center »
 6. Modifications statutaires
 7. Nominations statutaires
 8. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des Associés
- De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
 - De charger le Collège communal à veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale ORES ASSETS.

23. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale SOFILUX : Approbation des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver tous les points repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX qui aura lieu le mercredi 19 juin 2019 à 18h00 à Libramont :

1. Rapport de gestion, rapport du Commissaire aux comptes
2. Bilan et comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 2018, annexe et répartition bénéficiaire
3. Rapport du Comité de rémunération
4. Financement du renouvellement de l'éclairage public
5. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2018
6. Décharge à donner au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat en 2018
7. Nominations statutaires
8. Renouvellement des organes de gestion.

24. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IMIO : Approbation des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 13 juin 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire d'IMIO du 13 juin 2019 tel que repris ci-dessus ;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Demande de Monsieur le Conseiller Romain GAUDRON relative à la qualité de l'air dans la Ville d'Arlon.

Monsieur GAUDRON – Je ne vais pas revenir sur les différents chiffres qui sont évoqués dans ma question, mais celle-ci porte sur la qualité de l'air donc nous nous sommes outillés et avons fait des relevés de la qualité de l'air un peu partout dans Arlon. Je vais commencer par une bonne nouvelle : on vient d'en faire dans la salle du Conseil communal, et la qualité de l'air y est de bonne qualité, ce qui peut aider au bon déroulement de nos débats. Malheureusement les relevés que l'on a pu effectuer en ville sont beaucoup moins favorables. Je vais faire passer ici quelques copies à l'attention du Collège communal. Par rapport à cela nous trouvons que c'est une situation qui est inquiétante vu que les normes de l'OMS sont largement dépassées à bon nombre d'endroits, et même les normes de l'Union européenne qui sont par contre plus légères sur un certain nombre de critères. Par rapport à cela on posait différentes questions au Collège, la première est 'est-ce que le Collège serait favorable à la mise en place d'un système de mesures plus permanent pour avoir un suivi de cette situation ?' On sait aussi qu'un des facteurs principaux de cette pollution atmosphérique est l'automobile, donc on sait qu'il y a un plan communal de mobilité qui est en train d'être vu. Est-ce que ce facteur 'pollution atmosphérique' peut être pris en considération dans le plan communal de mobilité ? Enfin, est-ce que d'autres actions au niveau de la mobilité pourraient être entreprises pour lutter contre ce problème de pollution de l'air ?

Monsieur MAGNUS – Je vous remercie beaucoup pour votre question et si je pouvais me permettre de vous taquiner un peu, je vous dirais que ça fait même partie de notre philosophie qui percole j’espère dans le cadre de notre déclaration de politique générale via toutes les transitions que nous avons envie de mettre en place. Et puis j’ai presque envie de vous dire, Monsieur GAUDRON, vous êtes vraiment d’accord avec nous, et vous vous rappellerez certainement de la démonstration que Monsieur REVEMONT nous avait faite lorsqu’on parlait de smart city et du projet que nous avons avec les smart parkings. On allait véritablement dans cette direction-là et vous savez que nous avons adhérer à la centrale qui était menée par Idelux, qu’il y avait un point spécifique sur la qualité de l’air qui vous a également été présenté par Monsieur REVEMONT, avec ces deux sociétés qui étaient ici. J’ai simplement refait une copie de cette page-là avec les 10 solutions proposées et nous avons deux solutions chez Civadis et Thingsplay. C’était surtout des réflexions au niveau effectivement des bâtiments intérieurs et de la qualité dans les écoles. Pour tout cela le Collège souhaite aller dans cette direction-là. Ce qu’ECOLO a fait au niveau des tests c’est super, je ne sais pas techniquement comment cela a pu se réaliser, et suite à cela certains citoyens, qui souhaitent également que l’air qu’ils respirent soit sain et qui ne seraient pas d’accord avec cela, m’ont dit « dis-leur qu’ils peuvent charger cette application qui s’appelle BelAir ». Pour cette application j’ai simplement fait une capture d’écran, et vous voyez la qualité de l’air le 20 mai à 12h00 qui est assez bonne, avec des pics où ça devient un peu meilleur. Tous les citoyens d’Arlon peuvent, sans avoir la qualité scientifique de vos études, aller voir si la qualité de l’air est bonne ou pas. Ils peuvent même aller consulter les PM (Particulate Matter) 10, 2.50, le NO₂, et tout cela peut aller se calculer avec ce petit programme gratuit. On peut voir ce qu’il se passe et il y a même des cartes sur le site qui montrent d’ailleurs que c’est vert ici, bleu à d’autres endroits sur la commune. J’encourage donc véritablement et je vais dans votre sens quand vous dites ‘Est-ce que vous êtes d’accord de mesurer la qualité de l’air ?’ Oui, et je donne même la possibilité d’aller gratuitement sur une application et voir comment ça se passe. Je ne vais pas aussi loin que vous dans la recherche pour avoir de la forte pollution, et faible pollution c’est chez vous à la maison. Je vais aller un peu plus loin dans la réflexion mais aussi humoristique pour cette application BelAir je vous conseille d’aller la télécharger. Creusons encore un peu, je me suis dit que finalement, peut-être que je devrais faire ce qu’ils ont fait à Namur, parce que j’ai ici un article dans l’Echo, où un parking à Namur a un air moins pollué qu’à la surface. Formidable ! Demain nous allons faire nos Collèges et nos Conseils dans le nouveau parking, où l’air sera plus sain qu’en surface, parce que j’ai vu en surface, dans le parc Gaspar, que c’est très pollué. Par contre à Namur, le parking est formidable, il est moins pollué qu’en surface. J’ai donc envoyé ça à Monsieur DAVIN en lui disant qu’il fallait absolument qu’il nous fasse un parking où on pourrait tenir nos réunions puisque l’air y sera moins pollué. Que pourrait-on encore mettre en place pour essayer d’améliorer ? Dans les discussions que j’ai eues avec Monsieur REVEMONT, il me disait que le projet smart parking que l’on a, c’est le fait de pouvoir voir les emplacements de parking aux entrées de ville et qu’on y soit guidé, je crois que si l’on sait déjà où l’on doit se parquer, on ne doit plus tourner en rond en ville et on polluera déjà moins. Je vais le laisser expliquer ça car il est plus technicien et plus scientifique que moi, mais sur ces différents pylônes que l’on aura, nous pourrons effectivement mettre des testeurs de pollution.

Monsieur REVEMONT - En effet, nous avons rentré un projet que l’on a voté dernièrement au Conseil communal pour le présenter au Gouvernement. Ils doivent d’ailleurs voter le projet certainement ce jeudi, on verra s’il est retenu ou pas. En tout cas sur les panneaux que l’on avait prévu de mettre dans les différents points d’entrée de ville et en centre-ville, il y a la possibilité de les équiper justement des capteurs de qualité d’air. L’intérêt est d’avoir des données fiables et fixes parce que c’est vrai que l’on a montré des applications telles que BelAir, et ces données viennent d’Habay et de Vielsam, et ensuite il y a des extrapolations qui sont faites pour donner des données sur Arlon. Quelque part ce ne sont pas des données fiables pour quelqu’un qui veut être un peu scientifique. L’intérêt pour nous de mettre des capteurs dans des panneaux tels qu’on compte mettre dans les entrées de ville, ça nous permettra aussi d’envoyer des informations directement sur les serveurs de

la ville. Ce n'est pas le tout de mettre des capteurs, il faut rapatrier l'information et là, nous ferions d'une pierre deux coups. A la fois nous avons l'information des différents panneaux smart que l'on veut mettre pour les parkings, et à la fois on pourra avoir un retour d'information sur ces capteurs de qualité d'air. Nous aurons donc des données en temps réel que l'on pourra aussi éventuellement communiquer si le Collège le souhaite sur le site internet de la Ville.

Monsieur MAGNUS - Après nous pouvons aller plus loin : si l'on prend une école qui est véritablement située au centre d'Arlon, il faudra le vouloir et avoir l'accord de tout le monde. Je sais que la réglementation a changé, Catherine GOFFINET peut nous en dire un mot, on pourrait éventuellement imaginer qu'on dise le matin entre 7h30 et 8h30 quand les enfants arrivent à l'école, et que la rue Netzer est bloquée devant le marchand de fleurs, puis on la rouvre après. Eventuellement le soir aussi, mais déjà le matin c'est pas mal. Pourquoi ne pourrait-on pas imaginer que les enfants soient déposés un peu plus loin, mais qu'avec un bus négocié avec le TEC ils soient amenés à l'école ? Cette réflexion peut aller dans ce sens-là, il faut l'accord des parents, de l'école, de la police, etc. mais cette réflexion pourrait être menée pour une école de centre-ville et on pourrait faire un test pour voir ce que cela donne. Je crois que la qualité de l'air est fondamentale, que c'est important et que ces mesures scientifiques méritent une réflexion.

Madame LECOMTE - Toutes les écoles wallonnes ont reçu un guide de bonne pratique pour une meilleure qualité de l'air, parce que parfois c'est vrai que les bonnes pratiques permettent aussi pour les enfants de respirer un meilleur air qui leur permet aussi que leur apprentissage se passe au mieux.

Monsieur KERGER – Je crois que tout le monde vient d'entendre que la qualité de l'air est un sujet de préoccupation pour tout le monde, que c'est un sujet très important pour chacun d'entre nous. Nous sommes aussi conscients que l'air ambiant, il y a des problèmes, et qu'en zone urbaine il y a des problèmes plus importants que si on se retrouve à la campagne. Mais j'ai découvert une heure avant de venir ici les chiffres que vous avez publiés. Mais que ce soit bien clair je ne veux pas nier qu'il n'y ait pas de problèmes de qualité de l'air ou des méthodes que l'on va mettre dans le plan de mobilité en place. Ce n'est absolument pas le sujet de mon intervention mais je ne comprends pas pourquoi une heure avant le Conseil communal vous publiez cela sur Facebook, avec des chiffres rouges ? Je n'ai rien contre la couleur rouge mais c'est effrayant. Ce fut une de mes préoccupations principales lors de ma carrière professionnelle, c'était l'étude de la qualité de l'air en milieu industriel. Quand je vois ces chiffres rouges qui sont vraiment alarmants, j'aimerais quand même bien vous posez quelques questions et vous demander comment vous avez fait votre étude ? Quand on publie une telle étude, la rigueur scientifique exige que l'on mette en dessous dans quelle condition elle a été prise, la date de prise de mesure, la durée des prises de mesures, le lieu, les instruments utilisés, les valeurs de calibration, la certification des personnes, etc. Je voulais quand même vous demander aussi quelle est la durée de la période de ces prises de mesures ?

Monsieur GAUDRON - Pour répondre à Monsieur KERGER, les relevés ont été effectués avec l'appareil qui se trouve devant moi et qui est mis en place par la société Plume Labs. Il prend le relevé de quatre données différentes et est certifié par différents organismes par rapport à la qualité des relevés qui sont effectués. En effet, comme vous le signalez, les questions d'heure, de moment d'exposition, etc. sont très importantes. Ce n'était pas facile à présenter dans un document synthétique tel qu'on l'a fait, mais si vous le voulez l'ensemble des relevés sont disponibles et je peux sans problème vous les faire parvenir. Pour répondre plus précisément sur les chiffres qui sont donnés, l'appareil travaille en temps réel, le temps que les données soient transférées de l'appareil vers un smartphone, et collecte des données toutes les minutes. Les données qui ont été publiées sont la moyenne sur une période de 10-15 minutes où nous sommes restés à un emplacement et les 10-15 données ont pu être collectées à la suite l'une de l'autre. Pour ne pas être dans du trop alarmiste les données ont été faites un mercredi en début d'après-midi pour évidemment ne pas jouer les pics de 8h00 ou 8h30, et à 16h aux sorties d'écoles. Voilà déjà pour vous donner de plus grandes indications

sur la méthodologie utilisée. Tant que je suis à répondre je voulais remercier le Collège pour les éléments de réponses apportés. On se réjouit qu'il y ait une mobilisation collective sur cette question et je pense qu'en effet les capteurs qu'on pourrait installer par exemple sur les panneaux qui indiquent les emplacements de parking disponibles est une piste intéressante parce qu'avant que Monsieur REVEMONT le précise, je voulais revenir sur le fait que Céline nous donne des informations qui sont prises un peu loin de chez nous, avec certes des modèles scientifiques qui essaient de voir la situation, mais Arlon est quand même très spécifique en étant un îlot urbain dans cette zone rurale importante. Je pense qu'avoir des outils qui nous sont propres seraient une avancée en ce sens.

Monsieur LAQLII – L'objectif de ce que l'on a fait n'est pas une publication scientifique, ce n'est pas pour présenter une thèse. C'est pour sensibiliser, d'ailleurs je vois que le Collège est sensibilisé en ce point. Si on avait voulu faire un travail scientifique on aurait pu faire un travail scientifiquement bien détaillé.

Monsieur KERGER – Je crois qu'il faut quand même faire attention quand on publie de tels chiffres et que l'on met des normes. Je vois 'Norme OMS moyenne sur un an' ou encore 'Moyenne norme européenne d'un an', et vous me dites que c'était sur 15 minutes ou une matinée. C'est totalement différent ! Si je vais derrière mon pot d'échappement, je le prends et ça sera mauvais. Je pense donc que publier ce genre d'informations au public et ne pas nous les avoir données, pourquoi nous avez-vous donné votre question mais n'avez pas fourni ces données-là ? Ça nous aurait permis peut-être pour répondre à votre question, d'étudier un peu plus en détail. Vous voyez d'ailleurs la réaction des gens sur Facebook, catastrophe ! Quand je vois les valeurs de l'AWAP, même si ce sont des moyennes de l'Agence Wallonne, et que je vois vos chiffres, il faut être prudent lorsque l'on sort de telles données. Je suis d'accord d'aider et d'aller prendre avec vous des données pour faire tout ce que l'on veut, mais avoir des données fiables, pertinentes, et sur lesquelles on peut se fier. Parfois ceci me donne l'impression qu'on lance une alerte et tout le monde a l'impression que c'est une catastrophe. C'est donc simplement mon commentaire de dire que l'utilisation de ces données-là était peut-être maladroite et j'espérais qu'elles soient d'abord partagées avec le Conseil communal et qu'on puisse un peu discuter de ces données et les étudier auparavant. Mais votre étude a le mérite d'exister et on peut continuer, je suis ouvert à toutes suggestions.

Madame LECOMTE – Monsieur GAUDRON, est-ce que vous avez une idée du prix de ces capteurs ? Parce que ça serait finalement intéressant, si le prix n'est pas trop élevé, qu'il y en ait un peu partout, je pense notamment à des capteurs dans chacune des classes. Une fois que la concentration en CO2 serait trop importante, on aérerait tout de suite et on permettrait de renouveler l'air. C'est vrai que ce serait intéressant de connaître le prix de ces capteurs, sans doute que ça s'est vulgarisé.

Monsieur GAUDRON – C'est vrai qu'un outil n'est pas l'autre, par exemple l'outil ici travaille seul, tandis que si on va vers un système tel que vous présentez qui a son intérêt, il faut qu'ils puissent être connectés l'un à l'autre et donc là j'imagine que les prix évoluent un peu.

Monsieur MAGNUS - C'était le projet CIVADIS que nous avons présenté il y a quelques semaines.

Monsieur REVEMONT - Dans le marché smart que l'on a lancé avec Idelux, on a ces capteurs intérieurs. En fonction de la technologie que l'on utilise ce n'est qu'une centaine d'euros parce qu'on ne va pas aussi loin dans les données qu'un capteur extérieur. On va rester sur les températures, l'humidité et le CO2 des pièces, et éventuellement les BPM. Il est vrai que le capteur extérieur donne une technologie un peu plus importante, il est un peu plus cher et il faut surtout pouvoir communiquer les données. Comme disait Monsieur KERGER il faut faire des moyennes avec tout cela parce que les pics seront élevés. Ce n'est pas parce que quelqu'un va boire deux bières et aura 2 grammes qu'il aura toujours 2 grammes. C'est intéressant d'avoir des chiffres mais il faut savoir quoi en faire, c'est

pourquoi il faut les analyser pour les comparer. L'OMS donne des données moyennes, il faut rester sur des données moyennes avec certains protocoles, des hauteurs de capteurs à mettre, des conditions, etc. donc il y a des conditions à respecter. Ça a le mérite d'exister, c'est bien de voir les pics mais ensuite il y a des données réelles à donner et à comparer. Il faut savoir que dans le plan climat qu'on compte mettre en place pour l'économie d'énergie et le climat des relevés de ces données-là parce qu'on doit rendre des comptes à la Convention des Maires, et dans ce cadre-là on doit monitorer. C'est pour cela que l'on a le marché de monitorer les bâtiments au niveau énergie mais aussi au niveau des capteurs.

Monsieur SAINLEZ – Je partage l'avis de Monsieur KERGER, surtout sur les résultats que l'on voit là maintenant. C'est un thème vraiment intéressant à discuter, tellement que c'est déjà en partie amorcé depuis quelques mois notamment vis-à-vis des capteurs qui ont été présentés par Monsieur REVEMONT, et aussi des missions qui ont été accordées au Plan Comité Pilotage pour le climat. Vous demandiez si la pollution pouvait intervenir dans le Plan communal de mobilité. Evidemment, ça tombe sous le sens ! C'est dans les charges du Plan communal de mobilité. Il y a quand même des choses qui me dérangent là-dedans parce que vous comparez des moyennes annuelles avec des pics sur 15 minutes, etc. Je ne nie pas qu'il y ait un souci dans les villes wallonnes et je pense même que c'est autrement plus grave à Bruxelles, Anvers, Liège ou Charleroi, mais il faut avoir du sérieux et présenter des chiffres de manière sérieuse et documentée. Je ne connais pas bien les autres polluants, les oxydes d'azote sont quelque chose que je connais assez bien parce que j'étais impliqué dans un projet de recherches à l'Université de Liège avec les pollutions atmosphériques d'un papetier assez connu dans la région de Virton. Eux-mêmes ont d'énormes problèmes d'oxyde d'azote qui est un polluant très dangereux pour la santé, les enfants – ils sont la première population concernée en tout polluant – d'où la réflexion du bourgmestre par rapport aux écoles. C'est une réflexion qui est menée de plus en plus dans les villes flamandes et qui est intéressante parce qu'on va arriver, et tant mieux, à préserver l'environnement de nos écoles en priorité. Mais là ce n'est pas sérieux par rapport aux valeurs que vous donnez, et en comparaison à votre maison avec l'extérieur, avec des conditions différentes de températures, d'humidité, etc. tout cela est labellisé, normalisé. La mesure des polluants est vraiment un domaine de pointe où vous, Monsieur GAUDRON, comme moi ou comme n'importe qui ici dans l'assemblée, n'est pas qualifié pour le faire scientifiquement et pondérément. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème mais balancer des chiffres est très dangereux si ce ne sont pas des mesures d'un bureau au moins de recherches indépendant. A Arlon, ce n'est pas ce qui manque : à l'ULg à Arlon nous avons des personnes réellement spécialisées dans la chose, dans les polluants intérieurs, dans les pollutions olfactives en particulier et dans les pollutions ambiantes en milieu urbain. Nous avons donc vraiment des laboratoires de gens qui ont consacré leurs études et leur méthodologie à ne faire que ça. Prendre ici un capteur générique qui prend les particules fines, les oxydes d'azote, les dioxydes de soufre, etc. en mesures génériques, pourquoi pas, mais alors vous devez le faire dans une démarche pseudo-scientifique qui serait de pondérer cette mesure-là avec la seule station fixe que vous avez à proximité qui est celle d'Habay-la-Vieille, dont vous avez les mesures à disposition. Vous mesurez et vous comparez ce qu'il y a avec Habay pour avoir une pondération et une normalisation en fer sinon ça n'a aucun sens. Les stations mobiles comme on pourrait les appeler sont donc pondérées aux stations fixes, c'est d'ailleurs ce qu'on a vu dans l'étude de Monsieur REVEMONT, où nous voyons des points fixes et il y a une extrapolation du point fixe jusqu'à Arlon. Elle est à peu près mais ce que l'on peut voir c'est qu'on a du bleu basse émission dans la Province de Luxembourg, sauf tout le long des autoroutes. On peut voir les lignes jaunes de l'E411 et de la N4 par exemple qui sont flagrantes. Tout cela est une extrapolation scientifique qui a été basée sur des mesures à partir de stations fixes, aidées par des mesures mobiles. Mais nous parlons ici de capteurs de l'ordre de 10.000 euros le capteur. Ce ne sont pas des choses que l'on achète à 20 euros et qui viennent de Chine. Je ne dis pas que c'est votre cas mais parfois c'est ce qu'il se passe. Nous ne sommes pas tous habilités à donner des mesures sur la pollution atmosphérique et c'est quelque chose qu'il faut prendre avec le plus grand sérieux. Je le prends avec le plus grand sérieux, tellement qu'il y a toute une série d'actions qui existent aujourd'hui. Il y a eu un décret qui a été

présenté en janvier 2019 par la Région wallonne – je n’aime pas trop importer la politique wallonne ici mais quand même – et il y a eu des objectifs ambitieux qui ont été menés sur les oxydes d’azote. On veut les diminuer de 60 % d’ici 2030, c’est le polluant le plus mortel, et c’est très bien. Il y a toute une série d’actions qui ont été mises en œuvre, notamment la mesure phare qui est la zone de basse émission à généraliser en Wallonie. Ils considèrent même que la Wallonie est maintenant une zone aussi à gérer dans le cadre de pics de pollution, comme cela se fait au Luxembourg, à Bruxelles, etc. où il y a les alertes. Maintenant c’est systématisé. Nous avons plus de mesures sur la pollution intérieure des bâtiments, qui était souvent négligée mais qui est maintenant dans un décret. Nous avons l’interdiction de faire tourner les moteurs près des écoles ou dans certains lieux. Ça peut paraître anecdotique mais il n’y a que comme cela, avec des décrets, du Pouvoir régulateur du climat avec en parallèle les actions au niveau de la ville, qu’on y arrivera. Je trouve dommage que votre groupe politique au Parlement wallon n’ait pas voté ce texte et se soit abstenu. Je trouve dommage de ne pas aller plus dans la démarche.

Monsieur GAUDRON - Pour répondre très brièvement à Monsieur SAINLEZ, il faut comprendre la démarche qui est la nôtre et on l’a dit dès le départ dans notre intervention. L’idée n’est pas de se substituer à une mission communale ou supra-communale de pouvoir avoir une vision à long terme de la situation. Mais l’idée est de tout de même utiliser un outil fiable pour prendre des données, certes, sur un moment donné, mais avec une volonté de ne pas être alarmiste, parce que comme vous le signalez, les données que je vous ai fournies-là ne sont pas prises derrière un pot d’échappement à 7h50 du matin devant l’INDA. Ça montre au minima qu’il y a des moments d’expositions importants, certes les chiffres tel que présentés ne permettent pas de voir la durabilité de cette problématique sur une journée ou sur une période plus longue, mais je peux vous assurer que l’on remarque très clairement que la situation reste problématique sur l’ensemble des périodes sur lesquelles nous avons fait des relevés, même si les moyens techniques qui étaient à notre disposition ne nous permettaient pas de nous donner une moyenne sur une période plus longue que celle qu’on a effectuée.

Monsieur MAGNUS - Sur le site BelAir dont on parle, vous parlez des différents composants, ici il y a le dioxyde d’azote - qui est le premier en Belgique - et ça paraît bon. À côté vous avez le PM 10 où vous voyez les régions, il y a du bon, très bon et quelques médiocres. Vous avez également le calcul pour l’ozone dont on parlait tout-à-l’heure, où vous voyez que c’est bon. Ce sont quand même des trucs qui peuvent sensibiliser également les personnes. Je sais que c’est basé sur des modèles mathématiques.

Monsieur SAINLEZ - Je voulais juste rajouter quelque chose par rapport à la ville de Luxembourg qui a développé un problème de pollution assez important à réguler, qui a une station principale à Bonnevoie, et depuis que la station est effective les données sont disponibles pour le grand public. C’est vers ça que l’on doit tendre à Arlon via le système de capteurs présenté par Monsieur REVEMONT, de donner l’information disponible au public et on pourra être sûr que les capteurs sont calibrés et dans des normes légales par rapport à chaque polluant. On verra là des pics et des zones à prendre beaucoup plus avec attention, et on verra l’évolution temporelle aussi des actions qui pourraient être prises par la ville. Mais c’est la sensibilisation du public et l’information qui lui ait donnée qui sont dans un canal qui est réglementé et normalisé.

Monsieur MITRI – Par rapport à la question de Monsieur GAUDRON, je trouve qu’il y a un facteur très important pour lequel on a débattu qui est la prudence des prises de mesures, l’importance, etc. mais le fait que j’ai les compétences de la mobilité et de la santé me permettent de faire passer un message dans le sens que tout le monde est d’accord que la pollution atmosphérique existe. Tout le monde est unanime là-dessus. Maintenant, la question de Monsieur GAUDRON, qu’est-ce que vous faites ? Il a pris une mesure, nous avons dit l’importance et la prudence avec lesquelles il faut le faire, mais nous sommes tous d’accord qu’il y a une pollution atmosphérique qui nous menace, même si à la sortie du pot d’échappement, c’est bon. Ce n’est pas vrai et ça va être menaçant dans les jours et

années à venir. Comme dit Monsieur GAUDRON, est-ce que le Collège a pris cette menace avec conséquence ou est-ce qu'il a dit « donnez-nous des mesures et on verra » ? C'est là que je me permets de dire à Monsieur GAUDRON que le Collège a pris cela dans sa déclaration de politique générale en inscrivant l'importance des mesures à prendre dans l'environnement pour justement réduire ce risque au maximum, puisque tout le monde sait que la pollution atmosphérique est causée en grosse partie par la pression et l'augmentation de la densité automobile et l'émission de CO2. C'est là que le Plan de Mobilité prévoit des actions bien précises pour diminuer cette pollution atmosphérique et participer à un environnement plus sain. Le Collège est tout à fait conscient que cette pollution est l'élément le plus important, et c'est pour cela que l'option des capteurs a été prise, car il était conscient de la répercussion sur la santé des citoyens et on sait très bien que la mortalité ou la morbidité des maladies pulmonaires ou cardiovasculaires sont en augmentation de 15 % dès qu'il y a un taux qui dépasse 70 microgrammes par mètre cube. On veut mettre des capteurs parce qu'il y a une conscience réelle de la part du Collège et une répercussion sur la santé du citoyen. Nous agissons à ce moment-là, que ce soit par les capteurs, par le Plan de Mobilité, par la Commission de l'environnement qui est mise en place, qui est citoyenne et qui recherche des espaces verts et des jardins partagés à créer au niveau de notre environnement. On n'abat pas un arbre sans qu'il y ait un regard effectif là-dessus. C'est là notre combat en plus pour garder l'hôpital et ne pas occuper les terres agricoles. Cela fait partie de tout cela, pour répondre à la question 'Est-ce que nous sommes conscients de cet enjeu environnemental ?' Bien sûr que oui !

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 22 heures et 47 minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS